

BRETAGNE *Vivante*

Dossier spécial : aménagement du territoire / Les craves / La mulette / Maraîchers bios des Côtes-d'Armor / Kayak et protection de l'environnement



D. Charigny

Canard chipeau, mâle.
Sully-sur-Loire, avril 2004

Un cargo sur la plage à Erdeven

Hervé Le Strat,
administrateur de Bretagne Vivante

Lorsque le TK BREMEN, cargo turc sous pavillons maltais de 109 m de long, s'est échoué sur le sable de Kerminiby en pleine tempête Joachim le 16 décembre dernier, la mobilisation fut immédiate. Pas seulement de la part des services de pompage et de nettoyage ou d'associations comme Bretagne Vivante et le centre de soins Volée de Piafs, mais aussi d'une foule de curieux –vacances scolaires et météo clémente aidant –qui se mirent à piétiner le plus grand massif dunaire protégé de la côte bretonne pour profiter de ce spectacle permanent

Face au forcing des services de l'État pour que tout le secteur touché redevienne comme avant au début du mois d'avril –vacances de Pâques obligent –, nous avons dû batailler ferme pour faire accepter la nécessité d'une expertise naturaliste, avec un fort soutien du CEDRE.

Nous étions bien seuls alors...

Une cellule de crise a été mise en place par le bureau dès le 18 décembre. Yvon Guillevic et Matthieu Fortin ont été chaque jour sur la zone pendant plusieurs semaines pour apporter leur expertise de botaniste et d'ornithologue que demandaient le CEDRE et les chargés de mission Natura 2000, en les accompagnant sur le terrain. Un bel exemple de plus de la complémentarité salarié/bénévole ! Guillaume Gélinaud assurait en base arrière, depuis Séné, le rôle de prescripteur auprès de la DREAL.

Quelle place pour les associations ?

Devant la course contre la montre imposée par le préfet, Bretagne Vivante a rempli aussi sa mission d'alerte pour dénoncer une étude d'incidence Natura 2000 squelettique réalisée pendant le démantèlement du navire – du jamais vu ! – pour exiger une protection du chantier pendant toute la durée des opérations, restauration des milieux compris, pour mettre en garde contre les effets néfastes d'une accélération des opérations et pour demander une évolution des plans POLMAR afin d'y intégrer des évaluations d'impact sur les oiseaux, les habitats et la flore.

La DREAL, consciente du travail réalisé par Bretagne Vivante, a accepté le 3 janvier d'accréditer notre expert botaniste pour accompagner le groupe chargé du suivi

de la dépollution. Mais, sur beaucoup d'autres points, tels que l'étude d'impact sur les oiseaux, les risques sur l'environnement dûs à la précipitation pour terminer les opérations dans les délais, la dépollution des dégâts collatéraux sur la ria et l'encadrement de la restauration des milieux, les réponses à nos demandes ont été négatives ou évasives. Notre mobilisation n'en reste pas moins intacte.

Cette catastrophe a mis une fois de plus en lumière la difficulté pour les associations de faire reconnaître leur mission par les institutionnels alors que le bien-fondé de leur expertise est reconnu par l'ensemble des acteurs du terrain. Mais, pour preuve que la détermination finit par payer, nous avons obtenu d'être associés à la révision du plan POLMAR attendue depuis plusieurs années.

Enfin, on peut s'interroger sur les priorités réelles qui ont guidé les autorités dans le traitement de cette catastrophe. Entre les impératifs économiques et les contraintes écologiques, le débat fut malheureusement vite tranché. Comme si 15 semaines pour découper un navire de cette taille et rendre la plage aux vacanciers avaient été le challenge pour établir un nouveau record ! ■



La pollution était ponctuellement forte dans la ria d'Étel.

Yvon Guillevic

Des envies de s'énervier . . . Des envies de s'exalter

Un cargo s'échoue sur la plage et c'est la valse des images récurrentes et écœurantes . . . Les boulettes se succèdent, dans l'eau et dans les comportements. Des milliers de personnes piétinent la dune pour voir le spectacle . . . Et Bretagne Vivante est là, avec sa bonne volonté, ses connaissances, son sens du devoir, à s'engager sans contrepartie dans l'action, à conseiller, à faire valoir la place des associations citoyennes dans le processus d'observation-décision . . .

Le 28 janvier dernier, FNE (France Nature Environnement) a réussi le tour de force de réunir à son congrès sept candidats à la présidentielle, espérant ainsi (re)mettre la question environnementale au cœur du débat*. Chapeau pour l'organisation et le message d'espoir car, même s'il est permis de douter de la portée des engagements verbaux, rien ne serait pire que la résignation et le manque de confiance en nos idées et notre poids social.

Ce numéro de Bretagne Vivante fait la part belle aux actions liées à des projets d'aménagement du territoire, où le patrimoine naturel passe si souvent au second plan. Des moments de lutte où nous faisons valoir à la fois notre expertise, notre droit à l'indignation et notre capacité de proposition. À travers ces actions, nous défendons notre engagement militant pour la défense du patrimoine naturel, mais aussi une certaine idée de la démocratie, réellement « participative » voire « implicative ».

Car « refaire société », comme le dit un ouvrage collectif paru en novembre dernier**, c'est défendre la solidarité, le débat social, l'engagement citoyen et la démocratie active comme facteurs de qualité de vie et de progrès humain. Une association comme la nôtre y contribue. J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui s'impliquent localement dans des actions pas toujours réjouissantes, et leur dire et répéter qu'ils participent bien à une démarche collective, citoyenne, indispensable pour espérer réconcilier humanité et biodiversité.

Et parce que, nous aussi, nous devons mieux faire, j'incite chacun à venir participer et s'exprimer lors de l'assemblée générale annuelle, et à s'impliquer dans les sections locales en étant facteur d'idées et d'engagement. Notre société en a bien besoin.

Jean-Luc Toullec, Président de Bretagne Vivante-SEPNB

* voir l'appel des 3000 pour un contrat environnemental : <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/elections-2012/>

** « Refaire société », La République des idées / Seuil, Paris, 11/2011, ISBN 978.2.02.105431.6.

p. 2 > Action Le TH Bremen

p. 3 > Editorial

p. 4-5 > Portrait Maraîchers bio des Côtes-d'Armor

p. 6 > Education à l'environnement Concilier kayak et protection de l'environnement, c'est possible !

p. 7-14 > Dossier spécial Aménagement du territoire
Les procureurs s'enlisent à Cléder
Des études d'incidence biaisées. Le cas de Roscoff.
Le port du Guilvinec
Éoliennes du Carnet

p. 15-16 > Action Le coucher des craves

Pages centrales I à IV > Bretagne Vivante en 2011

p. 17-18 > Vie associative Les Journées d'Automne 2011, Congrès FNE

p. 19-21 > Action Le Life mulette

p. 22 > Education à l'Environnement Formations carrières

p. 23 > Nouvelles des sections Talus de Cléguerec

p. 24 > Du côté des réserves Park Motonne 1

p. 25-26 > Nouvelles d'ici et d'ailleurs

p. 27-28 > Notes de lecture

p. 29-30 > Catalogue

p. 31 > Vie associative Abécédaire de Bretagne Vivante

p. 32 > Paradoxes Un rêve en forme de poisson

François de Beaulieu

Jean-Luc Toullec

Alain Thomas

Anne Dalmais & Guillaume Gélinaud

François de Beaulieu & Roger Uguen

François de Beaulieu & Roger Uguen

Alain Thomas

Françoise Le Strat & Bernard Guillemot

Alain Thomas

Sophie Coat, Maïwenn Magnier,

Paskall Le Doeuff, Leïla Bizien

Maïwenn Magnier

Marie Capoulade & Pierre-Yves Pasco

Bruno Ferré

xxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxx

Bretagne Vivante

Bretagne Vivante

Bretagne Vivante

Jérôme Sawtschuk

Fabrice Nicolino

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1958. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3 000 adhérents et gère plus de 100 sites protégés dont cinq réserves naturelles d'État.

Directeur de la publication : François de Beaulieu.

Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France, BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France

Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18

Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80

Courriel : contact@bretagne-vivante.org

Site : www.bretagne-vivante.org

Merci à Jacques Benoît, Serge Le Huitouze et Laurent Duperrin pour leurs lectures.

Dessin de couverture : La sterne de Dougall par S. Lefrançois

Coordination : Leïla Bizien - Maquette : Bernadette Coléno, 18, rue J. Guesde - 29200 Brest - Imprimerie : Imprimerie du Commerce, Quimper - N°ISSN 1623-4146 - Tirage : 2 800 exemplaires ; prix au numéro : 3 €.

Quelque chose des pionniers

Nina Hawkes et Matthieu Deshayes, maraîchers bio à Saint-Cast (22)

Poursuivant notre tour de Bretagne des agriculteurs sensibles à la biodiversité et cherchant des solutions pour produire et vivre de façon cohérente, nous nous sommes arrêtés à la ferme de l'Aubenièrre, sur la commune de Saint-Cast.

Alain THOMAS

Bassin retenant l'eau précieuse, essentielle à l'exploitation.

S'installer en agriculture est un acte fort, réfléchi. C'est s'établir, se projeter dans la durée. Ce passage peut demander du temps, le temps nécessaire pour forger ses savoirs, ses convictions, ses choix comme chez les artisans Compagnons du Tour de France. Sauf que pour Nina Hawkes [1] et Matthieu Deshayes les bien-nommés, « l'épervière des haies », l'itinérance a pris 10 bonnes années : une pérégrination dans la plupart des pays d'Amérique latine puis des études outre-Manche, bien au large de Saint-Cast, entre Gloucester et Bristol où la *Biodynamic Agriculture Association* [2] y a définitivement assis leur philosophie.

Savaient-ils en choisissant cette commune des Côtes d'Armor que, quatorze siècles plus tôt, un certain Cast ou Cado avait fréquenté les lieux selon les biographes du saint. Fils d'un prince gallois, il était vu en perpétuel mouvement, prêchant la bonne parole de l'Armorique aux collines de Rome avant de revenir dans son pays natal.

Castin lui-même, Matthieu est aussi revenu sur ses terres et Nina, l'anglaise, a choisi ce côté-ci de la Manche.

Wwoofers, what's this?

Derrière cet acronyme anglais se cache le *world-wide worker on organic farming*. Un ou une volontaire qui répond aux propositions du wwoofing et qui part découvrir par la pratique l'univers de l'agriculture biologique et écologique auprès de fermiers, de professionnels. Dans une libre et ironique traduction française, le nouveau nabab, le nouvel

apprenti bourlingueur en agriculture bio ! Même si dans son cas, l'opulence fait place à l'humilité car la vie au pair au Chili, en Nouvelle-Zélande ou en Ardèche n'est pas celle d'un sultan indien.

S'installer pour de bon

Après un complément de formation du côté d'Auray et de Lons-le-Saunier pour répondre aux exigences françaises, Nina et Matthieu font le choix de la production de légumes et d'aromates de saison. Le maraîchage n'exigeant pas un foncier déraisonnable, ils jettent leur dévolu sur 2,8 hectares. La première tâche consiste alors à protéger cette petite cellule de vie dans le genre « marquage de territoire ». Gardons nous de nous inquiéter car il s'agit d'écarter les lisiers intempestifs d'un voisin par des fossés appropriés, reconstituer des talus plantés d'essences locales « pour l'hébergement des oiseaux », de maintenir de façon résolue les haies anciennes. Au centre de la cellule, le noyau. Ils font creuser un bassin conséquent à l'échelle du site, « l'organe de la ferme » selon Matthieu. Consommateurs que nous sommes, nous oublions qu'en plus de l'irrigation et de l'arrosage directs, les produits doivent être abondamment lavés avant d'être proposés à la vente, d'où cet important besoin en eau. Pour y faire face, le choix s'est porté sur un puits plutôt que sur un forage. Sous une généreuse couche de terre, il a fallu taper dans la « pierre bleue », une

marne très hydromorphe, riche en gypse, pauvre en argile et caractéristique des sous-sols de la région de Saint-Cast. Les déblais bleutés et suintants sont stockés à proximité. Ce n'est pas une faute de goût, Nina et Matthieu ont une idée derrière la tête. Une gracieuse éolienne actionne la pompe, une éolienne made in France, une *Mistral* construite à Laval.

Le bassin des dilemmes

« Mais c'est un piège à batraciens, ce bassin ! » lâche une naturaliste de passage. De Bretagne Vivante peut-être ? Sans doute n'avait-elle pas remarqué la présence de rampes en grillage souple sur le flanc pentu et synthétique du réservoir qui permettent à la petite faune de remonter, une des nombreuses attentions du couple pour justement appliquer sa philosophie : allier production et conservation d'une biodiversité perçue comme auxiliaire. « Tout ne se fait pas en un jour, notre métier est toujours évolutif, il n'y a pas de case d'arrivée ! ». Dans le monde militant de l'écologie politique, il arrive d'oublier ces contingences. Si le carburateur de la voiture se dérègle, quelques minutes suffisent pour rejeter moins de gaz. Si le dosage d'engrais est à modifier, il faut bien attendre quelques mois pour mesurer les effets et réagir en conséquence en vue de la récolte suivante. Ils apprennent à maîtriser ces contraintes. Le paillage replet du talus qui jouxte leur serre « nurserie » constitue l'abri idéal pour les rongeurs. « On a perdu pour 100 euros de plantules en un mois ! ». Ce n'est pas simple quand on fait le choix de produire ses propres semences et d'effectuer ses propres semis...

L'assemblée générale 2011 de Bretagne Vivante à Saint-Jacut comportait un atelier consacré à l'implication éventuelle de l'association dans des actions de sensibilisation du monde agricole à la question de la biodiversité ainsi qu'aux outils d'évaluation à mettre en œuvre. Il fallait un temps de terrain pour appuyer la réflexion et Matthieu Deshayes et Nina Hawkes nous ont aimablement reçus. Les premiers légumes sortaient alors de terre. Depuis, la vente décolle !

Seuls maraîchers bio sur des kilomètres à la ronde, ils produisent environ 40 espèces de légumes et d'aromates, sans compter les variétés.

On peut les retrouver :

- toute l'année, à l'important marché de Matignon, le mercredi ;
- chaque mardi de l'année, à l'Aubénère, à proximité du château de Galinée/Saint-Cast-le-Guildo ;
- au marché d'été du jeudi à Saint-Cast ;
- à l'AMAPtite Terre, à Plancoët, tous les vendredis, avec quatre autres producteurs (pains, œufs, viandes, fromages, jus de pommes).

Pour les contacter : 06 61 03 84 43 / Les jardins de l'Aubénère 22380 Saint-Cast-le-Guildo.

Pour l'heure, le vol rasant des martinets noirs qui viennent durant l'été érafler la surface pour quelques gouttes d'eau ou la présence matinale des canards mandarins venus du château voisin les ravissent et les confortent dans leur vision.

Autonomie rime avec bonne compagnie

La recherche d'autonomie sur l'exploitation est un des pivots des pensées bio, Steiner [3] et autres. Chaque production de matière vivante ou inerte peut générer une nouvelle ressource sur place. Un exemple probant est fourni par ce dépôt de pierre bleue qu'on verrait de prime abord bon à jeter. Oui, mais vers où, à quel coût, pour quoi faire ? Compte tenu de ses vertus, ils projettent de l'utiliser dans la conception d'un igloo prototype ! Comme, entre deux ventes à l'extérieur, il s'agit de conserver certains légumes au frais, ils vont construire une cabane pour les stocker en recherchant un effet de cave, l'isolation naturelle étant fournie par les qualités de ce matériau. La pierre bleue remplacera la glace !

S'il faut isoler la réserve, pas question de s'enterrer pour autant ! « Nous ne sommes pas des enfants d'agriculteurs ! », reconnaissent Nina et Matthieu, d'où le plaisir de la reconnaissance quand les fils des voisins agriculteurs viennent chez eux en stage. « Ce métier n'est pas repoussant » ajoutent-ils et l'envie de le dire s'exprime quand les élèves du collège de Matignon viennent y tourner leur film vidéo pour l'étude du développement durable. Leur conclusion est claire : « On rencontre beaucoup de gens, on reçoit des coups de main. Il faudrait une exploitation, un couple comme nous par commune, il y a de quoi faire ! ». À raison de 36 000 communes françaises et à l'allure où s'effondre le nombre d'agriculteurs, voilà un beau slogan crédible en période électorale !

Il y a quelque chose de rayonnant du côté de L'Aubénère à Saint-Cast. ■

La moutarde chinoise, une des fiertés de Matthieu.



[1] Hawk : épervier en anglais

[2] <http://www.biodynamic.org.uk/>

[3] Rudolph Steiner, anthroposophe inventeur de la biodynamie.

Concilier pratique du kayak et protection de l'environnement, c'est possible !

Anne Dalmais
XXXXXXXXXXXXX
Guillaume Géinaud
XXXXXXXXXXXXX

Le nombre de pratiquants a considérablement augmenté et on dénombre maintenant 4 167 licenciés en Bretagne, auxquels s'ajoutent les pratiquants hors clubs. Ce succès s'explique par un faible investissement en matériel, le peu d'exigences techniques pour la pratique et la configuration du littoral breton où ce type d'embarcation permet de se déplacer en toute liberté. Toutefois le développement de cette pratique n'est pas sans poser problème localement, notamment en provoquant de dérangement de l'avifaune nicheuse ou hivernante.

Depuis 8 ans, le Canoë kayak club de Vannes (CKCV) et Bretagne Vivante collaborent de diverses manières : participation de kayakistes aux chantiers de débroussaillage de la réserve de l'îlot d'Er Lannic ; organisation de sorties ornithologiques sur le Golfe du Morbihan, accompagnées par un animateur nature (une façon d'ouvrir sa curiosité sur les habitudes de ces oiseaux, et d'adapter son comportement).

En juin 2009, à Séné, aux 50 ans de Bretagne Vivante, le CKCV a proposé des balades en kayak, pour enfants et adultes, accompagnées par des animateurs de l'association.

Ce partenariat s'est renforcé en octobre lors de l'organisation d'un week-end « kayak et environnement », proposé par l'association Interactions et le club CKmer, combinant pratique du kayak, ateliers thématiques de découverte des habitats littoraux, de la faune de l'estran et des oiseaux, et une table ronde réunissant kayakistes, naturalistes et élus de Séné.

La plupart des participants ont pris conscience de l'impact que peut engendrer la pratique du kayak, qui s'ajoute à d'autres activités de plus en plus importantes sur le littoral. Plusieurs pistes pour améliorer les choses : continuer de sensibiliser les adhérents des clubs lors de sorties sur le thème de l'environnement ; participer à la surveillance des îlots lors manifestations nautiques ou sportives, poursuivre le partenariat avec les associations environnementales.

La sensibilisation des kayakistes au niveau régional est bien sûr un travail de longue haleine qui passe par des partenariats renforcés entre les



associations de protection et les clubs, et le renouvellement de ce type d'expérience sur le long terme et sur d'autres sites. Certes les clubs ne rassemblent qu'une partie des pratiquants, mais ils ont un rôle déterminant dans la formation des kayakistes et l'émergence d'une éthique environnementale de ce sport. Enfin, d'autres réseaux peuvent être mobilisés pour toucher les pratiquants hors clubs. ■

Les procureurs s'enlisent à Cléder

François de Beaulieu
et Roger Uguen,
administrateurs

Il y aura bientôt dix ans que la municipalité de Cléder a fait procéder à la destruction de 10 hectares de zone humide. Bretagne Vivante entend faire respecter la loi, mais elle est bien seule.

La section de Morlaix qui connaît bien les castors des monts d'Arrée dispose de quelques experts en matière de barrages.

Le 29 mars 1996, le conseil municipal de Cléder, une commune située sur le littoral nord du Finistère, s'est prononcé en faveur d'un projet proposé par son maire, M. Uguen. Celui-ci voulait aménager les prairies humides des Palujous (52 ha pour l'essentiel « en friches ») en « parc animalier ». L'étude préliminaire d'aménagement a été confiée à un bureau spécialisé. Le 3 mars 1997, le conseil municipal a décidé d'études complémentaires (hydrauliques, hydrogéologiques...). Au terme de ces études, le dossier a été transmis à l'administration.

« En chaussons » dans la zone humide

La DDE exprima rapidement de fortes réserves : il apparaissait que le projet était présenté en tranches, de façon à rester au-dessous des seuils pour lesquels des autorisations étaient nécessaires. La DDE faisait aussi remarquer que la notice d'environnement aurait dû « comporter une description de l'ensemble du programme » pour permettre une lecture partagée des seuils en application de la loi sur l'eau (assèchement, curage, rectification du lit). Elle concluait à la nécessité de compléter le dossier.

Le 8 juin 2000, la DDAF émettait de son côté de fortes réserves sur le document qui lui avait été présenté, au point de ne pouvoir émettre d'avis

pertinent. Le 15 novembre 2000, la DDAF énumérait cependant dans un courrier au maire les prescriptions à respecter pour des travaux de simple entretien.

De son côté, Bretagne Vivante avait pris contact avec la municipalité pour lui faire part de l'intérêt naturaliste de cette belle zone humide (orchidées, oiseaux et invertébrés remarquables avaient été repérés) et proposer de contribuer à la protection du site. Le maire avait refusé toute forme de collaboration allant jusqu'à préciser qu'il est « un véritable écologiste » et qu'il fera ce qu'il jugera bon. Son souhait est que ses administrés puissent se promener « en chaussons » dans la zone humide. Cependant, en mars 2002, Bretagne Vivante écrivait à nouveau au Maire pour évoquer les risques d'un aménagement excessif.

En tractopelle dans la zone humide

Le 23 septembre 2003, deux gardes de l'ONCFS et du CSP constatent que des travaux sont en cours dans le lit du ruisseau « Le Lavillo » dans la zone nord-ouest des Palujous à Cléder. Ils prennent contact avec la DDAF qui leur fait savoir qu'aucune autorisation administrative de travaux n'a été donnée. Ils informent le substitut du procureur de la république de Morlaix qui leur dit de poursuivre leurs investigations. Ils demandent au

conducteur d'engin de cesser les travaux ; celui-ci s'exécute mais recevra ensuite l'ordre de les poursuivre. Le 30 septembre, les gardes dressent procès-verbal constatant des travaux lourds sur 650 m ; un surcreusement de la rivière (les matériaux enlevés reposent sur les berges : de la vase certes mais aussi du sable et de l'argile) entraînant une modification des écoulements ; une modification des berges (profil trapézoïdal) ; des travaux sur 1 300 m de longueur dans les fossés drainants de la zone humide adjacente (sous la boue ils trouvent des vestiges de la flore spécifique des zones humides) qui entraînent un assèchement des parcelles par gravité ; une zone humide affectée d'au moins 10 hectares ; un broyage de la végétation.

Il s'agit là d'une des atteintes les plus graves à l'environnement du fait d'une municipalité dont Bretagne Vivante a connaissance dans le Finistère depuis des années.

Enlisés dans la zone humide

En avril 2006, constatant qu'aucune suite n'a été donnée au procès-verbal, la section de Morlaix de Bretagne Vivante obtient un rendez-vous avec le procureur de la République. Ce dernier assure qu'il va reprendre en main l'examen du PV et de l'enquête qui a suivi. En juin, après consultation du dossier et vote du

Conseil d'administration, Bretagne Vivante dépose plainte contre X avec constitution de partie civile.

Le 5 mai 2008, en réponse à un courrier de la section, le procureur de la République écrit « je me suis déplacé sur les lieux avec les agents de l'ONCFS et ai reçu ensuite Monsieur le maire de Cléder pour envisager avec lui une remise en état des lieux dans le cadre d'un classement sans condition. ». Le procureur ajoute : « Je dois me rapprocher à nouveau de la nouvelle municipalité et des agents de l'ONCFS afin de définir les modalités techniques de cette remise en état. Je vous tiendrai avisé des suites qui seront données à ce dossier. » Mais le procureur est muté en septembre...

En janvier 2009, un courrier de demande d'information est adressé à Mme la substitut (le nouveau procureur n'a toujours pas été nommé) et, faute de réponse, en novembre 2009 un nouveau courrier est adressé au procureur récemment nommé. Aucune réponse. Le dossier est manifestement enlisé dans la zone humide.

En décembre 2009, la presse évoque l'engagement de la commune de Cléder dans un Agenda 21 ambitieux. Bretagne Vivante adresse donc le 14 décembre un courrier au nouveau Maire (il a été élu en mars) pour lui dire l'inquiétude de Bretagne Vivante quant à l'avenir du site des Palujous. Aucun contact n'ayant été pris avec Bretagne Vivante deux mois plus tard, l'association informe la presse locale. Nous sommes en 2010.

L'évocation du problème dans la presse amène la municipalité à prendre contact avec la section : le maire fait savoir qu'il a découvert le problème par voie de presse (il n'avait sans doute pas reçu le courrier qui lui avait été envoyé !) car il n'a trouvé aucune trace dans les dossiers en

mairie et qu'il va s'informer. En juillet au cours d'une réunion en mairie la municipalité s'engage à faire rapidement réaliser une étude exposant les actions à mener pour la remise en état de la zone humide et à les mettre en œuvre dans le cadre d'un calendrier précis après approbation de Bretagne Vivante. La gestion de la zone des Palujous devant être transférée à la Communauté de communes du Kernic, la municipalité veut apurer le dossier d'ici la fin de l'année.

En septembre 2011, constatant qu'aucune étude ne lui a été transmise et que la mairie a fait des réponses dilatoires lors des contacts téléphoniques avec le maire, Bretagne Vivante écrit au procureur de la République de Brest (qui est désormais compétent suite à la suppression du tribunal de grande instance de Morlaix).

Fin décembre 2011, Bretagne Vivante était toujours sans nouvelle de la municipalité et du procureur.

En action dans la zone humide

Le 3 janvier 2012, le Procureur de Brest a fait notifier à Bretagne Vivante que le dossier a été classé par le parquet de Morlaix le 19 mai 2009 et que le parquet de Brest « n'envisage pas de le rouvrir ». Il aura donc fallu deux ans et demi et, sans doute, le courrier de septembre 2011 au procureur pour que l'information nous parvienne alors que nous avions écrit en janvier et en novembre 2009 pour demander des informations.

Devant ce déni de justice et cet étonnant dysfonctionnement, Bretagne Vivante étudie la possibilité de porter plainte devant le Doyen des juges d'instruction.



Les fossés de drainages, les buses et, à droite, les déblais de la rigole creusée en décembre 2011 dans l'enclos où séjournent des poneys.



Ce sont environ 25 personnes qui étaient présentes sur le site des Palujous à Cléder. Une réussite si on la compare à d'autres mobilisations récentes contre des projets routiers aberrants à Brest et Landerneau. Mais on ne doit pas moins s'inquiéter de la véritable désaffection pour l'action directe, tant du côté des « militants » que des citoyens en général. La « conscience écologique » est forte mais la concrétisation des engagements est plus faible que jamais et ne se cristallise que sur des opérations liées à des phénomènes fortement médiatisés. La préservation de la biodiversité n'est pas très mobilisatrice et le risque de disparition de la planète de plus de 30 % des espèces d'amphibiens – un exemple entre mille – provoque moins de rassemblements que la mort d'un cheval domestique sur une plage.

Le scandale de Cléder montre que l'on ne peut pas compter sur un soutien solide de la justice mais qu'elle reste le dernier recours pour faire appliquer les lois qui ont le mérite d'exister. Espérons que les citoyens qui n'ont plus le temps de manifester contribueront financièrement à l'équilibre du poste de juriste de Bretagne Vivante dont la biodiversité aura, de toute évidence, le plus grand besoin dans les temps à venir.

C'est pourquoi, le 14 janvier 2012, soit plus de 9 ans après les faits, Bretagne Vivante a décidé de mener une opération symbolique de remise en eau de la zone humide. Accompagnés de militants d'Eau et Rivières de Bretagne, les adhérents de la section de Morlaix ont symboliquement bouché un drain avec des fagots. La presse, invitée, était présente et a rendu compte de l'opération. Le maire a déclaré aux journalistes : « Bretagne vivante m'a demandé de faire une étude, puis d'envisager des travaux. Mais, tout ça a un coût. »

La protection des zones humides est inscrite aujourd'hui dans tous les programmes d'aménagement. Mais, c'est Bretagne Vivante qui doit se mouiller pour faire respecter la loi à Cléder et ailleurs. ■

Des études d'incidence biaisées. Le cas du port de Roscoff.

Roger Uguen
et François de Beaulieu,
administrateurs

Juven Mauphis



Malgré des arguments forts, Bretagne Vivante n'a pas pu faire arrêter les travaux engagés pour la réalisation du port de plaisance de Roscoff. Un échec qui révèle la face cachée du développement durable et des études d'incidence.

Le début de l'enrochement du port de plaisance de Roscoff.

Si le développement durable vise à concilier les trois aspects économique, social et écologique des activités humaines, il apparaît que pour certains le pilier économique est un peu plus important que le pilier écologique, hiérarchie qui permet des entorses à la réglementation et peut même influencer sur l'analyse du juge administratif.

Un périmètre de site Natura 2000 qui satisfait les intérêts économiques

Ceux qui croient encore que les périmètres des sites Natura 2000 ont été tracés sur des critères purement scientifiques devraient observer la carte du site FR 5300015 « Baie de Morlaix ». Sur ce site écologiquement cohérent, trois enclaves apparaissent : une vaste zone d'ostréiculture au débouché de la rivière de Morlaix, et deux confettis correspondant aux deux projets de ports de plaisance, l'un sur la côte léonarde à Roscoff, l'autre sur la côte trégorroise à

Plougasnou. À noter que le périmètre initial n'excluait pas la zone du port de Plougasnou. L'émotion ressentie par certains élus a amené la suspension de la procédure d'adoption de ce périmètre. Après un an de tractations opaques (la section Pays de Morlaix avait reçu du préfet une fin de non-recevoir à sa demande de participation aux travaux de révision) la zone du projet de port de Plougasnou avait été retirée du périmètre.

Une étude d'impact qui ignore la zone Natura 2000

La volonté de construire ces deux ports de plaisance, actée en 2002 dans le Schéma directeur d'aménagement pour la plaisance en Baie de Morlaix, est aujourd'hui en voie de concrétisation. Si le port de Plougasnou, porté par Morlaix Communauté (qui a pris le relais de la commune de Plougasnou), est encore au stade des études, le projet de Roscoff, porté par la Chambre de Commerce et

d'Industrie de Morlaix, a été soumis à enquête publique du 27 avril au 29 mai 2009.

L'analyse du dossier faisait apparaître plusieurs insuffisances environnementales. C'est ainsi, entre autres, que les études de courantologie se limitaient au périmètre portuaire sans analyser l'impact sur le gisement de maërl voisin de la turbidité générée par les déroctages et l'extraction de 10 000 m³ de sables graveleux. Il était affirmé que, compte tenu de la nature du sous-sol, il n'y aurait pas de panache turbide, affirmation dont tous les Roscovites ont pu observer le peu de sérieux pendant tout le déroctage. Et surtout le dossier ne comportait aucune évaluation d'incidence Natura 2000 prévue par les articles L 414-4 et R 414-19 du code de l'environnement pour les travaux susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. De larges insuffisances étaient aussi notées à propos des herbiers de zostères présents et d'un prétendu transfert.

Le 22 mai, des représentants de la section Pays de Morlaix ont porté à connaissance du commissaire-enquêteur leurs réserves, lui demandant de rendre un avis défavorable.

Peine perdue, puisqu'en juillet le commissaire-enquêteur émettait un avis favorable assortissant cet avis de commentaires pour le moins surprenants dans un rapport de commissaire-enquêteur. Il y qualifiait la demande d'avis défavorable comme un « ultimatum indécent lancé au commissaire-enquêteur ». La déposition de Bretagne Vivante n'était qu'une « prise de position idéologique et dénote un manque évident de réalisme ». Il accusait l'association qui avait donné son avis dans la presse d'avoir entretenu « un climat polémique et stérile » en utilisant des méthodes « pour le moins contestables au plan de la déontologie » !

Une interprétation restrictive de la réglementation par le juge des référés

Le 26 octobre 2009, le préfet du Finistère autorisait la réalisation des travaux, se contentant de reprendre les préconisations du porteur de projet. Un recours en annulation de l'arrêté préfectoral était alors déposé par Bretagne Vivante au tribunal administratif de Rennes accompagné d'une demande de suspension devant le juge des référés dès le commencement des travaux.

À l'audience des référés, le 19 mars 2010, le débat a essentiellement porté sur l'évaluation d'incidence Natura 2000. Dans un premier temps,

après les critiques qui avaient été émises lors de l'enquête publique, le porteur de projet s'était défendu en prétendant que l'évaluation d'incidence Natura 2000 avait bien été faite, intégrée dans l'étude d'impact. Cette position étant peu défendable au vu de l'indigence de l'étude d'impact sur le site Natura 2000, le porteur de projet, relayé par l'administration préfectorale, changea de système de défense : il n'y avait pas d'évaluation d'incidence Natura 2000 parce que cette évaluation ne s'imposait pas, le projet ne présentant aucun risque « notable », selon les termes légaux, pour les espèces et habitats pour lesquels le site avait été retenu. En l'occurrence, étaient directement concernés un gisement de maërl situé à quelques centaines de mètres du site portuaire et les populations d'oiseaux marins nicheurs, dont la sterne de Dougall, de la réserve ornithologique. Le porteur de projet se contentait d'affirmer dans l'étude d'impact qu'il n'y aurait aucun impact sans en apporter la preuve puisque, pour ne prendre qu'un exemple, la carte de courantologie n'intégrait pas le banc de maërl. Quant à l'impact de la fréquentation accrue de la zone et des risques de dérangement qui en résultaient pour les colonies d'oiseaux, il était à peine évoqué pour être rapidement évacué. À noter que le bureau d'études chargé de l'étude d'impact n'avait pas daigné prendre contact avec le gestionnaire de la réserve. Le juge des référés s'est rangé à cette

opinion, déclarant à l'audience que nous n'avions pas apporté la preuve que le projet était susceptible d'avoir une influence notable sur les habitats et espèces concernés alors que l'étude d'impact affirmait qu'il n'y en aurait pas. Et dans son ordonnance du 26 mars 2010 il rejetait la demande de suspension.

Une décision lourde de conséquences

Cette décision est surprenante au regard de la décision rendue quelques jours plus tard par le même tribunal administratif de Rennes dans une affaire concernant le même site de la baie de Morlaix. Le préfet du Finistère avait autorisé l'implantation d'une base d'ULM à plusieurs kilomètres de la Baie de Morlaix sans exiger une évaluation d'incidence. L'absence de cette évaluation a amené le juge des référés à suspendre l'arrêté, décision confirmée sur le fond par le tribunal le 6 mai 2010.

Cette décision est surtout lourde de conséquences dans la mesure où en mettant la charge de la preuve sur les associations de défense de l'environnement, elle permet aux porteurs de gros projets de s'exclure de fait facilement de l'obligation de l'évaluation d'incidence Natura 2000 en produisant des études dont ils sont les seuls évaluateurs. Certes, les services de l'État (DREAL, Préfecture maritime, DDTM) donnent des avis souvent éclairés mais, même quand ils sont critiques (et il y en a eu sur le port de Roscoff), ils ne sont pas plus communiqués aux associations qu'au Tribunal administratif, n'étant là que pour « éclairer » l'avis du Préfet. Comment in fine une association pourrait-elle financer des contre-expertises, en l'occurrence une étude de courantologie et de sédimentologie que seul un petit nombre de bureaux d'études et de scientifiques est à même de réaliser ?

On peut espérer que dans le jugement sur le fond (qui n'est pas encore rendu à l'heure où nous écrivons), le tribunal administratif rendra une décision différente de celle du juge des référés même si cela est peu fréquent. Mais, quelle que soit la décision, les travaux seront pratiquement achevés. ■



En juillet 2010, les travaux avancent aussi en mer.

Développement durable, credo ou intox ?

Le projet de port de plaisance du Guilvinec - Treffiagat (Finistère)

Alain THOMAS
Groupe local Quimper - Pays bigouden

Tel qu'il est présenté actuellement par ses concepteurs et en dépit de garanties environnementales au plus haut niveau gouvernemental, le projet de port de plaisance du SIVU de Treffiagat-Le Guilvinec a des allures de contrefaçon.

Avant d'étudier ultérieurement le fond du dossier, à savoir sa crédibilité socio-économique, il convient d'en dénoncer deux habiles contre-vérités. La première est relative à la qualification du site, la seconde porte sur l'emballage vert de l'initiative.

L'arrière-port

Sur un plan strictement géographique, l'emplacement retenu se situe bel et bien à l'arrière du célèbre port de pêche bigouden. Dont acte. Un autre nom est parfois utilisé localement, le délaissé.

En effet, il l'est au sens où, dans un passé pas si lointain, il fut une zone très fréquentée, car site industriel en lien avec la construction et la réparation de la flotte des chalutiers. Mais, peu à peu, pour diverses raisons, il fut délaissé, déclassé avec le cortège inhérent de comblements d'opportunité et de dépôts les plus divers.

En dépit de ces avanies, qu'y voit-on encore aujourd'hui ? Des bancs sablo-vaseux où quelques personnes viennent régulièrement à marée basse glaner coquillages et vers pour la pêche, herbues ou prés salés, oiseaux d'eau, limicoles et échassiers, venant s'y nourrir activement.

En un mot, l'arrière-port est tout simplement une zone humide littorale au sens écologique du terme et la partie amont d'un bras de mer, d'une ria, selon la géomorphologie littorale. Penn ar ster de son appellation bretonne. Et, par miracle, en dépit de nombreuses amputations, ce petit écosystème reste encore fonctionnel.

Le projet entraînera la transformation radicale d'un type d'espace que la communauté scientifique, depuis des décennies, et les orientations récentes du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la Mer appellent à préserver sans délai. Il faut donc répéter une fois de plus que ces milieux constituent le support du premier maillon des chaînes alimentaires océaniques par sa haute production planctonique.

Dans ce haut-lieu de la pêche côtière et hauturière, cet oubli n'est pas le moindre des paradoxes quand on sait que 80 % des captures de nos pêcheries portent sur des espèces de poissons dont au moins une phase

de leur cycle biologique se déroule dans ces zones humides littorales. À force de couper les branches du pommier, on en fait un superbe bonsaï. Mais la cueillette des fruits se tarit... et les captures au large s'amenuisent.

Un port de plaisance « durable »

Le mot magique est lâche, le sésame pour tout projet portant atteinte aux écosystèmes aujourd'hui. Les informations fournies par le SIVU [1] permettent de dévoiler la teinture verte du projet, le green washing comme disent les anglophones.

Sur la base des informations communiquées avec parcimonie, distinguons l'esprit des conditions d'accueil et de séjour des plaisanciers et de leurs embarcations, les modalités de fréquentation du site, la nature des travaux nécessaires.

Un objectif d'encouragement des plaisanciers à des pratiques plus écologiques et économes est affirmé. Comment être contre ? Quoi de plus normal que d'inscrire le domaine de la plaisance dans un mouvement général auquel adhèrent les citoyens de base. Meilleure gestion des déchets, techniques d'entretien des bateaux plus économes en flux divers et matières moins polluantes ? Tout ce à quoi toute usine, tout commerce, tout foyer s'emploient dorénavant.

Le port sera enserré dans un réseau de transport doux. C'est tendance et c'est réconfortant. Mais les parcours piétonniers et cyclables s'établiront sur des espaces déjà largement artificialisés. L'esprit de reconquête écologique des abords sera bien modeste. Au fait, tous les plaisanciers et usagers du port viendront-ils à pied ou à vélo pour rejoindre le site ?

Clé de voûte du dossier, le port proprement dit ne sera pas un bassin à flot, formule dont on connaît dorénavant les nombreux inconvénients. Sur ce point, il s'agit également, dans l'absolu, d'un progrès. Mais à quel prix ?

Pour répondre à cette orientation technique et à la capacité d'accueil envisagée (de l'ordre de 500 bateaux), il va falloir décaisser en profondeur l'amont de la ria en ne préservant (d'après les plans de masse communiqués) qu'à peine un dixième de l'actuelle zone humide sous la forme d'un bassin à proximité du lycée maritime !

L'effet de marée, si important pour la richesse produite par ce type

d'écosystème, sera annulé à peu de choses près, l'espace étant presque totalement accaparé par les pontons et les bateaux. Il s'agit donc ni plus ni moins que d'une transformation radicale de cette zone et la conclusion de l'artificialisation totale de cette ria.

Comment, dans ces conditions, parler de développement durable et ne pas s'interroger sur ce déconcertant label [2] obtenu récemment auprès du Ministère du même nom ? L'heure ne serait-elle pas plutôt à la reconquête de la qualité des eaux, eaux littorales, eaux côtières, comme nous orientent maintenant les SAGE, les zones Natura 2000 à terre comme en mer et dont l'une des raisons d'être vise à pouvoir, le plus tôt possible, envisager une relance de la pêche par une restauration des stocks ? Le vrai développement durable, non ?

Vérité à rétablir

Nous sommes à la limite d'une supercherie qui doit être expliquée avant même qu'on se penche sur l'aspect sociologique du projet au regard de l'histoire de ces deux communes et de leur rapport à la mer et sur les choix économiques ainsi soutendus pour l'avenir du pays bigouden avec l'abandon persistant du secteur primaire au profit des services et du loisir :

- L'arrière-port n'est pas une ancienne zone d'activité polluée et définitivement dégradée, mais un écosystème encore fonctionnel et utile à la mer littorale ;
- la mise en avant de l'accessibilité à

Dernières nouvelles

Trois associations Sauvegarde du Littoral du Guilvinec, Sur un air de Terre et Bretagne Vivante ont créé en février dernier un collectif dénommé « Au nom du Ster » pour s'opposer à ce projet Avec le renfort de scientifiques, d'artistes, de défenseurs du patrimoine maritime. Une lettre ouverte a été largement diffusée, notamment en direction du Conseil général du Finistère qui semble perplexe.

La Journée mondiale des zones humides a été mise à profit pour mener de premières actions de sensibilisation auprès du public. La prochaine assemblée générale de Bretagne Vivante qui pourrait se tenir près des lieux devrait donner l'occasion d'actions originales.

pied ou à vélo, de la promotion du tri les déchets rapportés d'une croisière constitue un pansement opportuniste et bien insuffisant au regard des rudes plaies infligées au milieu.

L'arrière-port a beaucoup donné dans le passé. L'heure est à le laisser souffler en lui rendant son identité et en respectant ses fonctions de zone humide littorale au bénéfice des générations futures. ■

[1] Syndicat intercommunal à vocation unique de Treffiagat et du Guilvinec

[2] Prix « Ports de plaisance exemplaires » / Ministère de l'écologie / Août 2011.

Les boues des ports de Loctudy agrègent les oppositions

Petite chronologie

Les problèmes d'envasement du port de plaisance de Loctudy, situé dans un des bras de la ria de Pont-L'Abbé, étaient déjà prévus dans les études précédant sa construction, en 1991. Depuis, il faut donc le draguer très régulièrement. L'actuel projet de dragage, qui concerne en plus les ports de pêche de Loctudy et de Lesconil, prévoit de rejeter en mer 165 000 m³ de sédiments « non pollués ».

Le clapage en mer est une fâcheuse habitude et une solution de facilité ; fait aggravant, les rejets se feront ici à l'intérieur de la zone Natura 2000 mer des « Roches de Penmarc'h », ce qui a conduit la DREAL à donner un avis négatif lors de l'enquête publique en septembre 2010. En effet, l'étude d'impact était pour le moins légère, postulant l'absence d'incidences sur les espèces et les milieux alors que celles-ci ne sont pas vraiment identifiées.

Le commissaire-enquêteur émettait quand même un avis positif et le Préfet du Finistère, après bien des hésitations, autorisait les travaux en juin 2011. Il faut dire que ce dossier a créé contre lui une alliance peu habituelle entre les pêcheurs professionnels (les sites de clapage sont des zones à langoustines) et les associations de protection de la nature, France Nature Environnement, Bretagne Vivante, puis Eau et Rivières de Bretagne. Après rejet par le Préfet des recours gracieux, les trois associations ont décidé d'attaquer ensemble au Tribunal Administratif l'arrêté du Préfet autorisant les travaux. De leur côté, les pêcheurs ont également engagé un recours contentieux contre cet arrêté. Affaire à suivre...

Bernard Trébern

Une éolienne marine au bord de l'estuaire de la Loire !

Françoise Le Strat

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

*État du chantier à la fin décembre.
Mise en place du treillis de 26 m de
haut.*

C'est un projet stupéfiant contre lequel nous nous battons depuis quelques mois. On peut se demander pourquoi, en sachant que notre position en faveur des énergies renouvelables et en particulier en faveur de l'éolien est clairement affirmée.

Pour expliquer ce qui s'est passé au Carnet, il faut d'abord rappeler brièvement le problème de l'estuaire de la Loire, dont l'aménagement est géré par le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN). On comprendra alors mieux pourquoi ce projet d'éolienne et les entorses législatives qui ont permis son autorisation nous font bondir.

L'aménagement de l'estuaire de la Loire au cours du XX^e siècle, tels les approfondissements du chenal ou les remblais des zones industrialo-portuaires, ont dégradé complète-

ment son fonctionnement : abaissement de la ligne d'eau, remontée du front de salinité au-delà de Nantes et développement d'un bouchon vaseux entraînant une perte de fonctionnalité des milieux naturels. C'est pourquoi, dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, un projet cohérent de restauration et de gestion de l'estuaire a été lancé. Le site de l'île du Carnet, où se déroule l'histoire, est celui-là même qui a été remblayé il y a 35 ans lorsqu'il a fallu trouver un usage aux sédiments dragués pour approfondir le chenal de Donges afin d'accueillir les méthaniers. Depuis, le site a été abandonné et, peu à peu, une belle diversité floristique et faunistique s'y est installée. De plus, on y observe des déplacements quotidiens et migratoires d'oiseaux et de chauves-souris entre l'estuaire et les grandes

zones humides adjacentes (Grand-Lieu, Brière) toutes protégées par la Directive Oiseaux.

C'est dans ce contexte que nous travaillons avec le Port au sein de son conseil de développement. Celui-ci devait depuis longtemps nous proposer pour l'aménagement de l'île du Carnet un projet global qui garantisse la préservation à long terme de l'intérêt faunistique et floristique du site.

Notre indignation a commencé l'an dernier quand, contrairement à ce qui avait été annoncé, nous avons été placés devant un grignotage du site. C'est d'abord un permis de construire pour un port à sec dans la coupure d'urbanisation et au mépris

Impacts sur l'avifaune

L'éolienne est située dans une zone rouge de l'Atlas éolien oiseaux demandé par l'administration en 2010, qui avait refusé deux projets d'éoliennes terrestres sur ce secteur. Beaucoup plus haute (176 m) que les éoliennes terrestres, elle va barrer le passage des vols quotidiens des anatidés et limicoles hivernant des réserves du Migron et du Massereau allant vers l'ouest de l'estuaire pour se nourrir à marée basse ou la nuit. Elle barre aussi le trajet des spatules nichant à Grand-Lieu et se nourrissant sur la Loire, la nuit. Enfin, l'éolienne se situe à 300 m de la grande roselière de l'ancien bras du Migron, qui est capitale pour la migration des fauvelles aquatiques. En provenance du Nord de l'Europe, elles plongent directement, aujourd'hui sur la roselière, et demain sur l'éolienne ! Il est probable que le très rare phragmite aquatique, passereau le plus menacé de disparition en Europe, et pour lequel les roselières de l'estuaire de la Loire constituent une halte vitale sur son trajet de migration postnuptial, serait fortement touché. Les conséquences pour les oiseaux nichant dans la roselière (comme le Busard des roseaux) sont également inquiétantes. Tous ces impacts, dépassant le strict cadre local des parcelles concernées par la construction de l'éolienne, n'ont pas été sérieusement pris en compte dans l'étude d'impact, focalisée sur l'emprise de l'éolienne elle-même.

Loïc Marion,
chercheur au CNRS,
Université de Rennes I

de la loi littoral qui a été accordé, permis contre lequel nous avons déposé un recours en mars 2011. Et aussitôt après, en juin, c'est un projet d'éolienne en mer, situé en bordure d'estuaire, qui a surgi ! Ce projet a été conçu au mépris de toutes les recommandations liées à la richesse et à la situation du Carnet, et alors même que la DREAL avait écrit qu'« *il ne pouvait y avoir de projets d'éoliennes dans l'estuaire de la Loire du fait d'enjeux écologiques trop forts* ».

Mais alors, de quoi s'agit-il et pourquoi le permis a-t-il été accordé ? C'est le prototype expérimental d'une éolienne marine gigantesque. Sa taille ne ressemble à rien de connu en France puisque sa hauteur totale sera de 176 m avec un mât de 123 m et des pales de 73 m. Le mât de cette énorme machine sera ancré sur une tour treillis métallique de 24 mètres de haut elle-même encastrée sur 4 pieux de 2 m de diamètres et de 30 m de profondeur, donc des fondations énormes et indestructibles. C'est la société Alstom qui, ne disposant pas d'éolienne adaptée à l'off-shore et souhaitant se porter candidate aux appels d'offre en cours pour les parcs éoliens en mer, a prétexté l'urgence et a obtenu d'installer son prototype sur le site du Carnet en raison de son accessibilité par voie fluviale et de son régime de vent intéressant, prétendument proche des conditions en mer !!! Mais, là où le bât blesse, c'est que le Préfet a accordé un permis précaire pour cette éolienne et tout ce qui est nécessaire à son édification : plateforme logistique, installations annexes et ponton sur la Loire pour approvisionner le chantier. La procédure du permis précaire accordé pour 5 ans (délai maximum) a permis à Alstom de se dispenser des règlements d'urbanisme en vigueur. Et le « saucissonnage » du dossier lui a permis de s'affranchir aussi de la demande d'autorisation au titre de

la loi sur l'eau, une simple déclaration a suffi. De plus, comme c'est un permis précaire, le promoteur et le Préfet ont estimé que la loi littoral ne s'appliquait pas...

Le plus étonnant, compte-tenu de l'impact sur l'avifaune (voir encadré) c'est que la DREAL a donné un avis positif, se jugeant complètement par rapport à ce qu'elle avait écrit (*voir plus haut*) et que le Préfet a signé l'arrêté accordant le permis sans tenir aucun compte de nos remarques et des mesures de protection minimales que nous lui avions demandées... Le fait que le président du département énergies renouvelables d'Alstom n'est autre que Jérôme Pécresse, le mari de la ministre du budget, est troublant...

Nous avons donc déposé en justice un recours contre cette éolienne avec un référé en suspension du permis de construire. Ce référé a été jugé et nous avons perdu parce que nous n'avons pas réussi à prouver l'urgence d'arrêter le chantier. Nos arguments concernant les dégâts irréversibles sur les oiseaux sont tombés parce que, à notre grand regret, la LPO et SOS Loire Vivante qui avaient déposé le référé avec nous, se sont retirées au dernier moment ! Elles ont signé un protocole d'accord avec Alstom qui l'a produit le jour du jugement. Mais le combat n'est pas perdu puisque notre recours en justice court toujours.

En conclusion, notons que, mi-janvier, la construction de l'éolienne a déjà pris 3 mois de retard. C'est donc la preuve qu'Alstom nous menait en bateau en prétextant l'urgence de son expérimentation pour pouvoir répondre aux appels d'offre dont la date de clôture était mi-janvier. Et comme le permis n'est accordé que pour 5 ans, quelle que soit la décision du tribunal, c'est déjà un hiver meurtrier en moins pour les oiseaux et les chauves souris qui transitent par là ! ■

Le coucher des craves

Novembre.

**17h40, le couple de Kerbeskerrien
entre dans la grotte de Melfeg ledan.**

**17h42, à 5 km de là, celui de Bestrée regagne
la niche du plafond de l'arche.**

**17h45, réserve de Goulien, une des paires locales
plonge dans le gouffre du Toul ar c'habanou.**

Bonne nuit sur le Cap Sizun !



Alain THOMAS

Quand le coucher du Roi Soleil constituait un rendez-vous quotidien réservé à l'élite de la noblesse, celui des craves à bec rouge draine, avant le crépuscule, de gais lurons consacrant deux soirées par an à une enquête naturaliste très sérieuse. Il faut dire que l'oiseau a un côté royal, rareté et allure altière combinées qui lui valent, à lui aussi, un certain succès auprès de nouveaux courtisans, une bonne centaine de *happy few*.

Le corbeau excentrique

Le plus excentrique des corbeaux bretons, le crave à bec rouge, se fait entendre le plus souvent avant de se montrer. Ses appels sonores, chuintés, brillants, animent les hautes falaises littorales d'Ouessant à Belle-Île. L'oiseau accumule les originalités. L'une des moins banales est sans conteste une demi-vie passée dans des cavités, lui qui est en même temps un fameux acrobate aérien ! Les adultes passent en effet systématiquement la nuit dans une grotte, la plupart du temps celle qui abrite la reproduction au printemps. Si on y ajoute leur distribution éparse (environ 55 couples en Bretagne en 2011 répartis sur cinq zones géographiques), leur mobilité en cas de dérangement qui les font disparaître en quelques secondes dans le drapé des falaises, leur recensement exhaustif présente de sérieuses difficultés.

Il a donc fallu imaginer une méthode pour apprécier au plus juste l'état de cette petite population au statut précaire.

En 2001, l'équipe de gestion de la réserve du Cap Sizun décide de mesurer l'importance réelle de l'effectif capiste. Comme elle ne peut simultanément contrôler la dizaine de grottes alors connues sur un linéaire côtier d'une trentaine de kilomètres, elle décide de faire appel aux naturalistes du secteur, ornithologues confirmés ou non, l'identification du crave ne posant guère de difficultés.

Dans le jargon, cela s'appelle une opération concertée que les ornithos ont mise en pratique dès les années 1970 avec les recensements hivernaux d'oiseaux d'eau, bernaches, canards et limicoles en tout genre. La technique offre de nombreux avantages : échelle élargie de la prospection, émulation grâce à des résultats compilables et diffusables très rapidement. Chaque guetteur muni d'une carte et d'une fiche se voit confier un site à surveiller en fin de journée. La charge de travail n'est guère éprouvante car il s'agit de rester à l'affût à proximité du gîte nocturne présumé ou connu. Si le coucher de soleil sur l'océan est de la partie, la soirée est idéale. Si pluie ou vent jouent les premiers rôles, on y teste ses résistances.

Le crave, corvidé à la voilure de grand rapace.

Résultats immédiats

La première opération apporte son lot de résultats intéressants. Ainsi, les oiseaux font preuve d'un synchronisme étonnant. À des kilomètres de distance, chaque couple regagne sa grotte dans un intervalle de quelques minutes, 30 à 45 minutes

- [1] Centre d'étude du milieu d'Ouessant
- [2] Biologiste au CRBPO (Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux, Paris)
- [3] Biologiste à Bretagne Vivante
- [4] Animateur salarié à Bretagne Vivante

avant le coucher du soleil. Ce premier coup d'essai permet de découvrir enfin le dortoir des immatures, un réseau de micro-corniches à même la falaise comme la littérature ornithologique le signalait.

Chez le crave à bec rouge, l'accession à la propriété, une belle cavité, n'est réservée qu'aux couples patentés ! On découvre également que la présence d'un « Tanguy » n'est pas si rare. Il



Morgane Huteau s'apprête à descendre dans une grotte pour baguer les poussins.

Infos pratiques

Si vous souhaitez vous associer à cette enquête, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes:

- **Léon** : Laurent Gager / brest@bretagne-vivante.org
- **Ouessant** : François Quénot / cemouessant29@wanadoo.fr
- **Presqu'île de Crozon** : Yannig Coulomb / crozon@bretagne-vivante.org
- **Cap Sizun** : Morgane Huteau ou Pierre Le Floc'h ou Yvon Lorgouilloux / reserve-cap.sizun.bretagne-vivante@wanadoo.fr
- **Belle-Île** : Solenn Le Berre / belle-ile@bretagne-vivante.org

Pour en savoir plus

La Plume du crave

<http://www.bretagne-vivante.org/content/view/251/140/>

ou suivre : Accueil / Réseau des réserves / Liste des sites protégés / Réserve du Cap Sizun-Accès au site / La plume du crave.

semble s'agir dans ce cas d'un individu immature assistant potentiel des adultes pour la nidification à venir.

Passage au niveau régional et nouveaux acquis

Chaque secteur géographique ayant son ou sa passionnée des craves (à commencer par Christian Kerbirou qui en a fait l'un de ses sujets de recherche scientifique à Ouessant depuis de nombreuses années), les coordonnateurs sont tout trouvés pour appliquer le principe de l'opération concertée au stade régional. Entre le CEMO [1] à Ouessant, le Cercle naturaliste des étudiants brestoises et les équipes locales de Bretagne Vivante ou du GOB, le dispositif s'élargit au fil des ans pour évaluer finement la taille et les variations de la population de craves bretonnes. Il est aujourd'hui probable qu'on soit en mesure de la situer en 2011, à plus ou moins 10 oiseaux près, autour de 220 individus soit, à peu de choses près, le double du nombre de volontaires ayant participé au dernier recensement ! De là, un slogan tout trouvé, « À chacun ses deux craves » !

Grâce au baguage coloré des poussins lancé par Christian Kerbirou [2] à Ouessant et élargi au Cap Sizun et au Léon par Morgane Huteau [3], les opérations concertées de novembre et de février apportent des indications précieuses sur la dispersion des oiseaux et, notamment, la circulation du volant d'oiseaux immatures. Où l'on apprend cette année qu'un poussin né à Ouessant rejoint les « continentaux » pour picorer sur les grands *mejou* de la baie d'Audierne et que ce réservoir d'oiseaux plutôt crozonnais à la mauvaise saison fait le choix du Cap Sizun à l'automne 2011. Les oiseaux finistériens sont donc bel et bien en contact et naviguent d'îles en presqu'îles. Reste à savoir si les isolés parmi les isolés, les craves de Belle-Île, connaissent, quant à eux, l'existence de leurs voisins bas-bretons ! Pour ce qui est de leurs admirateurs, le lien existe assurément grâce à *La Plume du Crave*, bulletin de liaison numérique téléchargeable sur le site de Bretagne Vivante dont Damien Vedrenne [4] a été le rédacteur des premiers numéros.

Contribution

Les sciences participatives sont à la mode ou, tout au moins, commencent-elles à être reconnues grâce à l'investissement des citoyens. Le « coucher des craves » est une illustration, parmi d'autres, de cet engagement bénévole qui permet, en temps réel, d'avoir une claire vision de l'état de santé d'espèces protégées au statut fragile et d'envisager, si besoin est, la prise de mesures de gestion appropriées par les pouvoirs publics ou les associations. Si le cœur vous en dit, le coucher des craves n'est pas réservé aux seuls initiés ! Vous contribuerez, dans la bonne humeur et au grand air, à cette veille écologique, toujours nécessaire. ■

La sauvegarde de la mulette perlière . . .

une histoire de bassin versant et de partenariats

Pierre-Yves Pasco et Marie Capoulade
Chargés de mission à Bretagne Vivante

*La protection des populations de mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) passe par la protection du cours d'eau dans lequel elle vit (ruisseau, rivière ou fleuve) mais également, par extension, de l'ensemble de son bassin versant.*

Depuis quelques dizaines d'années que l'homme s'intéresse à la protection de la nature, deux principes sont communément admis. Tout d'abord la protection d'une espèce doit passer par la protection de son habitat ; parallèlement, il est essentiel de bien la connaître pour mieux préserver.

La mulette perlière, bivalve filtreur, vit à moitié enfouie dans le sédiment des cours d'eau à salmonidés. Son cycle de vie particulier fait intervenir un poisson-hôte, truite ou saumon, dont les branchies sont utilisées par la larve de la mulette pour se développer. Les jeunes mulettes vivent ensuite complètement enfouies durant plusieurs années dans le lit du cours d'eau. Même si des connaissances manquent aujourd'hui pour expliquer certaines de ses exigences écologiques, son cycle de vie est relativement bien connu. Pour protéger l'espèce à long terme, il faut donc prioritairement agir sur son espace de vie, la rivière.

Qu'est ce qu'un bassin versant ?

La première chose qui vient à l'esprit lorsqu'on pense aux rivières c'est leur mobilité, leur caractère changeant, sous l'influence des paramètres météorologiques et géologiques. Mais il est important de bien considérer aussi les terres qui les entourent, sur lesquelles s'infiltre, percole, et ruisselle l'eau qui les alimente, qui les façonne et les fait grossir et ce, jusqu'à la mer. C'est ce qu'on appelle le bassin versant. Généralement, la ligne de partage des eaux

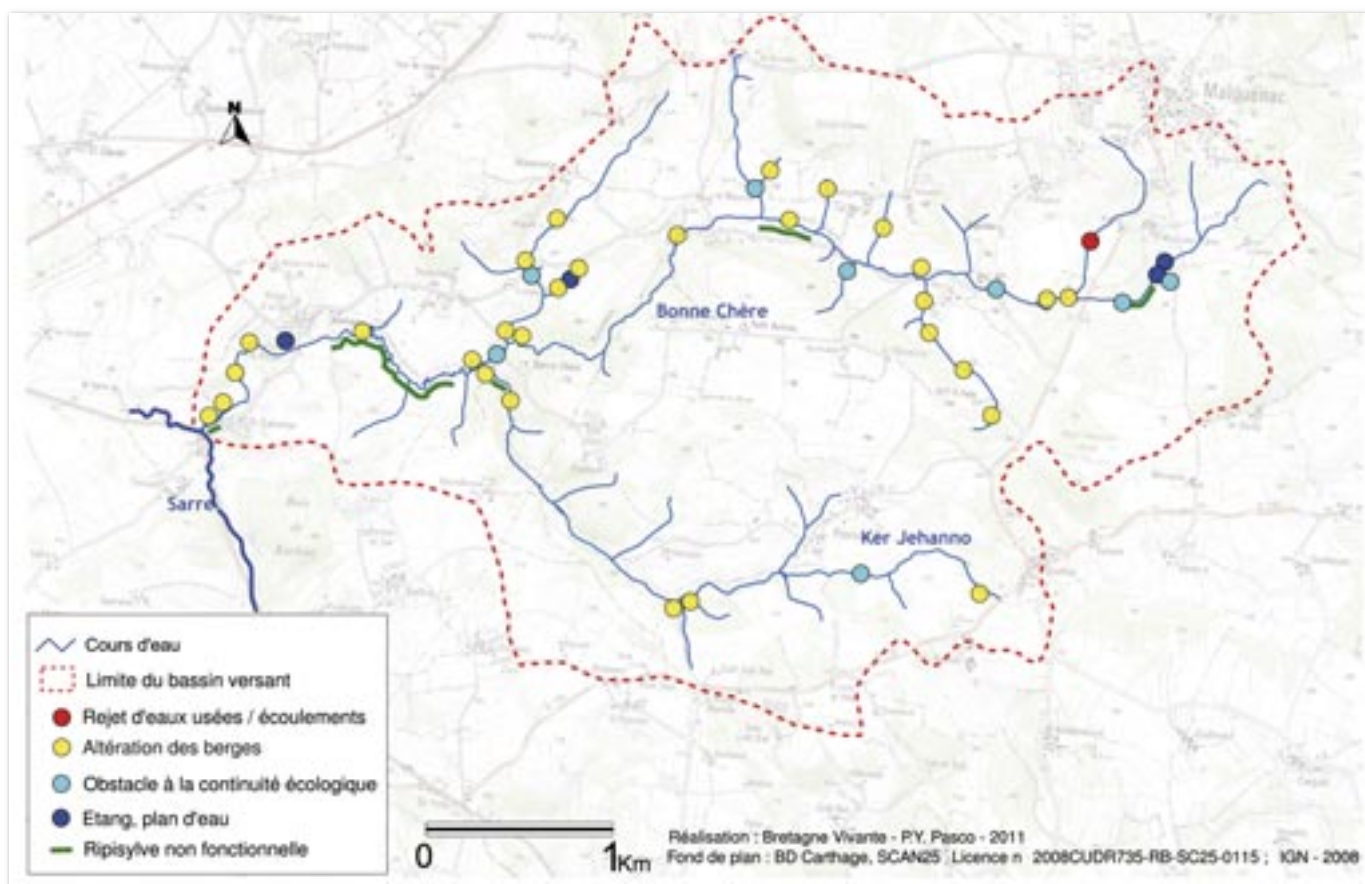
correspond à la ligne de crête. On parle alors de bassin versant topographique. Un bassin versant n'est pas qu'un découpage administratif comme les communes, les cantons, les départements mais correspond à une réalité hydrologique et écologique.

Un mode de gestion différent

Dans la majorité des cas, la gestion des 112 réserves de Bretagne Vivante, qu'elles soient nationales, régionales ou « associatives », consiste à réaliser un plan de gestion à l'échelle des parcelles cadastrales de celles-ci et planifier des actions sur ce périmètre. Or, l'exemple de la gestion des landes et tourbières permet de se rendre compte rapidement de l'importance de la prise en compte des zones humides en amont et de leur rôle fondamental à l'échelle du bassin versant. Tout comme ces habitats particuliers, agir pour conserver la moule perlière c'est agir et raisonner à l'échelle du bassin versant. Pour de nombreuses autres espèces, mais surtout pour celle-là, la prise en compte de l'ensemble du territoire en amont est nécessaire pour sa survie en aval.

La démarche du programme LIFE

Porté par Bretagne Vivante, le projet européen LIFE pour la conservation de la moule perlière d'eau douce (2010-2016) a pour objectif de sauvegarder les six prin-



Carte des points à résoudre pour améliorer le fonctionnement de la population de moules perlières sur le bassin versant du ruisseau de Bonne Chère.

cipales populations de ce mollusque d'eau douce encore présentes dans le Massif Armoricain. Devant l'urgence et l'état de dégradation des populations, il a été décidé dans un premier temps de maintenir en captivité les différentes souches de mulette perlière en les élevant en station. Cette structure est en construction à la pisciculture de la Fédération de pêche du Finistère, à Brasparts (29). Dans un second temps, des opérations de renforcement de populations seront réalisées si les conditions sont réunies dans le cours d'eau pour garantir leur survie (actions de contrôle de la qualité du milieu).

En parallèle, différentes actions de sensibilisation et de communication ont lieu. L'une d'entre elles, qui va occuper une bonne partie de l'année 2012, consiste à réaliser les plans de conservation des six populations identifiées dans le projet (tout comme dans les plans de gestion élaborés pour le réseau des réserves). Pour planifier la conservation d'une espèce aquatique, c'est tout naturel-

lement qu'est apparue la nécessité de la prise en compte de l'échelle du bassin versant.

Le travail préliminaire à l'élaboration de ces plans de conservation a conduit à réaliser des cartes sur lesquelles ont été situés et classés par ordre d'importance les points à résoudre pour améliorer le fonctionnement des populations. Ces points se déclinent en plusieurs catégories : obstacle à la migration des poissons et des sédiments, altération des berges, ripsylve non fonctionnelle, altération de la qualité de l'eau. La réalisation de ces cartes, puis des plans de conservation, vont permettre de lister les différents moyens disponibles et les acteurs à impliquer pour les résoudre.

Un vaste projet qui réunit de multiples acteurs

Afin de leur présenter les objectifs, les actions du projet et notre souhait d'élaborer ensemble des plans de conservation cohérents, notre chemin a croisé de nombreux acteurs. Bretagne Vivante a l'habitude de travailler avec certains d'entre eux tels les communes, les communautés de communes, les opérateurs Natura 2000, les différents services de l'État (DREAL, DDPP [1], DDTM [2]...). Il faut dorénavant aussi compter avec les acteurs de la gestion de l'eau, avec lesquels l'association avait jusqu'à présent peu de relations : les syndicats de bassins, les services ASTER [3] des Conseils généraux, les SAGE [4], l'ONEMA [5], les Fédérations de pêche et leurs AAPPMA [6], mais aussi des organismes de recherche comme le laboratoire d'écologie aquatique de l'INRA de Rennes ou de l'Université de Munich, etc. Ces différents organismes ont acquis des compétences fondamentales sur le fonctionnement des cours d'eau et dans leur restauration, notamment sur la

En danger critique d'extinction en Europe...

L'UICN (Union internationale de la conservation de la nature) classait jusqu'à présent la moule perlière d'eau douce dans la catégorie « *endangered* » (en voie d'extinction). Depuis 2011, elle la classe dans la catégorie « *critically endangered* » (en danger critique d'extinction) à l'échelle européenne, le stade suivant étant « *extinct in the wild* » (éteint en milieu naturel).

Plus d'informations :

www.iucnredlist.org/apps/redlist/details/12799/1



Exemple d'aménagement d'un ouvrage (à gauche) qui limitait la circulation des poissons et des sédiments par la pose d'un pont cadre (à droite).

continuité écologique, le rôle de la ripisylve, l'hydro-morphologie des cours d'eau... Par exemple, la Fédération de pêche du Finistère est certes un partenaire de premier plan avec la mise en œuvre du fonctionnement de la station d'élevage, mais les autres Fédérations aussi entretiennent avec le projet LIFE bien plus que de la sous-traitance puisqu'elles sont étroitement associées à nos démarches et nous conseillent en retour.

La mulette perlière : le lien entre tous ces partenaires

La sauvegarde de la mulette perlière, de par ses exigences écologiques et sa biologie complexe, nécessite l'implication de tous ces acteurs incontournables que le LIFE permet de mettre autour de la table pour un seul et même objectif. Pour la bonne réalisation du projet, son acceptation par tous et la continuité des actions après 2016, il est primordial d'instaurer un dialogue et de faire de la mulette perlière un sujet transversal entre les différentes administrations. À ce titre, on peut aussi la considérer comme une espèce parapluie [7] pour nos institutions !

Faire de la protection des milieux aquatiques une priorité

Les écosystèmes d'eau douce européens sont soumis à de graves menaces qui exigent des mesures de conservation urgentes. En effet, des recherches récentes, citées par l'UICN en 2011, mettent en évidence que 44 % des mol-

lusques d'eau douce, 37 % des poissons d'eau douce, 23 % des amphibiens et 15 % des libellules sont menacés à l'échelle européenne. Parmi ces taxons, celui des mollusques d'eau douce est le groupe le plus menacé de ceux qui ont été étudiés jusqu'à présent.

Un nouvel axe de travail pour Bretagne Vivante ?

Bretagne Vivante a aujourd'hui la possibilité de jouer un rôle important aux côtés de ces nombreux partenaires. En effet, si la composition du peuplement piscicole de chaque cours d'eau breton est maintenant relativement bien connue, cela n'est pas du tout le cas pour la mulette perlière et les autres mollusques aquatiques mais aussi pour les odonates, les amphibiens, les écrevisses ou la flore aquatique. Il est d'ailleurs intéressant de rappeler l'engagement des bénévoles de la section Kreiz Breizh de Bretagne Vivante pour apporter une meilleure connaissance naturaliste des cours d'eau du Centre Bretagne : plus de 500 heures de terrain en 2011 ! ■

- [1] Direction départementale de la protection des populations
- [2] Direction départementale des territoires et de la mer
- [3] Animation et suivi des travaux en rivières et en milieux aquatiques
- [4] Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- [5] Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- [6] Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
- [7] Une espèce parapluie est une espèce dont les besoins écologiques incluent ceux de nombreuses autres espèces ; en la protégeant, on étend la protection à toutes les espèces qui partagent son habitat

Le programme LIFE mulette en bref

Bretagne Vivante coordonne la mise en œuvre globale du programme de conservation. Elle est également chargée des opérations de terrain en Bretagne : inventaires, contrôle de la qualité du milieu, renforcement des populations, sensibilisation et communication. C'est le CPIE des Collines normandes qui s'occupe de mettre en œuvre ces actions en Basse-Normandie, en collaboration avec le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Siennne et le Parc naturel régional Normandie-Maine. La Fédération de pêche du Finistère est chargée de faire fonctionner la station d'élevage.

D'un montant total de 2,5 millions d'euros, la Commission européenne finance 50 % de l'action par un programme LIFE+, « l'instrument financier pour l'environnement ». Il est aussi financé par les DREAL Basse-Normandie et Bretagne, les régions Basse-Normandie et Bretagne, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Conseils généraux des Côtes-d'Armor, du Finistère et de la Manche.

www.life-moule-perliere.org/accueilmoule.php

Un plan de "carrière" pour la biodiversité



Bruno Ferré
Animateur à Bretagne Vivante

Depuis plusieurs années, l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) a mis en place, pour ses adhérents, une « Charte Environnement ». Un des objectifs de cette charte est de permettre à la profession de prendre en compte le respect de l'environnement au sein de son activité.

2010 : Déclenchement du tir ^[1] et des premières salves

Dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, l'UNICEM Bretagne a sollicité notre association pour encadrer des formations ayant pour thème la biodiversité des carrières.

Ces modules de formations proposées aux cadres exploitants des carrières se déclinaient sur une journée.

Le matin : projection d'un diaporama commenté pour mieux comprendre les notions de la biodiversité ; puis présentation de la biodiversité des carrières au plan national et régional.

L'après-midi : sortie sur le terrain dans les sites qui nous accueilleraient pour des captures et des observations visant à mieux connaître les espèces présentes ; ensuite, en fonction des exploitations, des propositions d'actions ou d'aménagements concrets, destinés à favoriser cette biodiversité, étaient évoquées.

Ces sessions ont eu lieu les 23 et 25 juin et le 17 septembre 2010 et ont rassemblé 32 professionnels des carrières.

Parallèlement à ces actions, le Groupe Lafarge, avec lequel nous travaillons régulièrement sur des inventaires « faune, flore » dans certains de leurs sites, nous a sollicités pour encadrer des formations « biodiversité des carrières » pour son personnel.

Contrairement aux journées « Cadres » présentées plus haut, ces modules de 3 heures se sont déroulés uniquement sur le terrain, dans les carrières, sur des espaces susceptibles d'abriter de la biodiversité.

Lexique en langage carrier

[1] : Les tirs de mine

Effectués pour l'extraction dans les gisements de roches massives, ils nécessitent un plan de tir comprenant :

- le forage des trous ;
- le choix des explosifs ;
- le déclenchement du tir.

Le tir est placé sous la responsabilité d'un professionnel spécialisé, le « Boutefeu ».

Un tir de mine peut abattre jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de tonnes de roche en une seule opération.

[2] : Le carreau

C'est le « plancher » de la carrière. Il se forme par l'avancée progressive des fronts d'exploitation et se caractérise par sa quasi-horizontalité. L'exploitant lui donne généralement une légère pente pour évacuer les eaux de ruissellement vers le bassin de fond de fosse.

Témoignages

David Mikolajczyk, chef de carrière, Société des carrières bretonnes (Morbihan)

« Après une petite information théorique sur la biodiversité, nous sommes partis sur le terrain observer la flore et la faune présentes sur le site. Cette sensibilisation à la biodiversité m'a beaucoup appris et j'ai été surpris de voir qu'il y avait autant d'espèces différentes vivant dans la carrière. »

André Grall, chef de carrière, carrière du Goasq (Finistère)

« Au cours de la visite du site, nous avons pris conscience du rôle que jouent les espèces rencontrées, notamment en tant qu'indicateurs biologiques sur la qualité du milieu dans lequel elles vivent. De l'avis général des participants, cette formation de terrain d'une demi-journée est passée bien trop rapidement ! »

Avec Stéphane Wisa appelé en renfort, nous avons donc « sévi » dans 7 carrières, principalement implantées dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, du 14 au 17 septembre 2010 ; une cinquantaine de participants ont vaillamment supporté nos « naturalisteries »...

2011 : Nous ne restons pas sur le « Carreau » ^[2]

Nous retrouvons l'UNICEM Bretagne qui, satisfaite de nos prestations, nous sollicite pour organiser une nouvelle formation pour les cadres n'ayant pu en bénéficier l'année précédente.

Dans un second temps, forts de ces expériences, les cadres participant à ces modules ont souhaité que nous propositions également des temps de formation à leurs employés directement inspirés de ceux organisés pour Lafarge.

C'est ainsi que 75 participants regroupés dans 10 carrières implantées sur les 4 départements bretons profiteront de ces sessions en juin 2011.

En conclusion

C'était un partenariat inédit, pour deux mondes souvent présentés en opposition, comme « Écolos » pour les uns et « Exploiteurs de l'environnement » pour les autres.

Des projets pour pérenniser notre collaboration avec la profession des carriers sont actuellement à l'étude.

Alors, espérons qu'ils se concrétisent en faveur de la biodiversité. ■

Week-end de rencontre à Saint-Mayeux

Dans le cadre de l'atlas des hétérocères (papillons de nuit) de Bretagne, un week-end de rencontres est organisé à Saint-Mayeux (22) du vendredi 8 au dimanche 10 juin 2012.

Ce week-end est destiné à :

- regrouper les personnes s'intéressant déjà aux papillons de nuit en Bretagne ou ailleurs ;
- initier de nouvelles personnes qui ne connaissent pas ou peu ces insectes et ont envie de se plonger dans la découverte de ce vaste monde (plus de 1000 espèces en Bretagne) ;
- permettre des temps d'échanges entre tous autour de piégeages nocturnes (drap blanc éclairé par une lampe à vapeur de mercure, qui attire les papillons), sorties diurnes et temps en salle.

Le programme du week-end est en construction. Pour les personnes intéressées, prendre contact avec Mael Garrin : mael.garrin@gmail.com

Hommage à Auguste Dizerbo (1913-2011)

Tous les passionnés de nature connaissent au moins le nom d'Auguste Dizerbo grâce à ses publications dont sa synthèse sur la végétation et la flore de la presqu'île de Crozon ou sa participation à la flore de H. Des Abbayes. Les plus chanceux ont suivi les cours qu'il a donnés à Rennes puis à Brest et ses joyeuses sorties sur le terrain.

Il fut membre fondateur de la SEPNB et donna une trentaine d'articles à *Penn ar Bed*. Le premier fut publié en 1954 et le dernier en 1994 ! Les algues figurent en bonne place (il a été le créateur du laboratoire d'algologie de l'UBO en 1960) mais sa curiosité de naturaliste l'a conduit à réaliser de belles synthèses sur les palmiers, le buis, l'if, le gui, etc. D'autres revues régionales bénéficièrent de ses contributions : *Cahiers de l'Iroise*, *Nouvelle revue de Bretagne*, *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, *Le pharmacien de l'ouest*, *Bulletin de la société scientifique de Bretagne*...

Mais Auguste Dizerbo ne fut pas qu'un scientifique voué à la recherche et à l'enseignement. Pendant la guerre, alors qu'il était encore pharmacien à Quimper, il apporta son aide au réseau du Musée de l'Homme et fut interné pendant 13 mois.

La liberté, la nature, beau programme de vie.

E de B.



Auguste Dizerbo (avec une casquette) à Crozon en 1982.

Premier Forum

ECOLO'GESTES
La nature en jeux

Ecolo'Gestes, c'est une aventure destinée aux accueils collectifs de mineurs (voir *Bretagne Vivante* n° 21). Un an pour réaliser un jeu sur un thème lié à l'environnement. Après 12 ans d'existence de l'opération, Bretagne Vivante et ses partenaires ont souhaité organiser le premier forum régional Ecolo'Gestes. Au moyen de stands, rencontres et tables rondes, c'est l'éducation à l'environnement en accueil collectif de mineurs qui sera mise à l'honneur.

Ce forum, ouvert à tous, sera l'occasion de mieux connaître l'opération Ecolo'Gestes. Si le lieu n'est pas encore défini, notez d'ores et déjà la date : le 14 juin 2012.

Flore et végétation du massif armoricain



La « *Flore et végétation du massif armoricain* » rédigée par H. des Abbayes, G. Claustre, P. Dupont et R. Corillon, est un ouvrage de référence, épuisé très peu de temps après son édition en 1971 et qui fait défaut à de nombreux naturalistes. Elle reste le complément indispensable aux Atlas réalisés depuis par le Conservatoire botanique.

Elle va être incessamment rééditée sous la forme d'un bel ouvrage (1400 pages, sur papier sans bois, couverture cartonnée et toilée, dorure à chaud, livre cousu) augmenté du « *supplément à la Flore du massif armoricain* » du Pr. Dupont et qui sera tiré à seulement 1000 exemplaires, à un prix voisin de 65 €.

Pour plus de précisions et pour réservation, visitez le site de l'éditeur : Éditions d'art Henry des Abbayes 33, rue Nationale 35300 Fougères.
henrydesabbayes@orange.fr
Editionsdesabbayes.blogspot.com

L'Azuré des mouillères



L'Azuré de la mouillère.

L'azuré des mouillères (*Maculinea alcon*) est un papillon très rare en Bretagne. Il est souvent pris en exemple pour les relations complexes qu'il entretient non seulement avec sa plante-hôte, la gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) mais aussi avec des fourmis du genre *Myrmica* qui élèvent ses larves pendant leurs derniers stades. Cet azuré a disparu de plusieurs sites bretons ces dernières années et ne subsiste plus que sur six stations où il est souvent en régression. Pour pouvoir mieux travailler à sa protection, il est nécessaire de dresser un état des lieux bien renseigné des populations de cette espèce. Nous souhaitons cette année prospecter toutes les zones où la gentiane pneumonanthe est connue en Bretagne afin de vérifier si certaines d'entre elles, qui auraient échappé aux naturalistes, abritent le papillon. Nous aurons donc besoin cet été de bénévoles pour ce faire. La prospection ne nécessite pas de connaissances particulières, les œufs de l'azuré étant facilement visibles et reconnaissables sur les gentianes.

Contact : Mael Garrin mael.garrin@gmail.com / 02 99 35 86 74



Voilà une quarantaine d'années que Denis Chavigny pratique le dessin naturaliste, ce qui lui permet d'aligner quelque 28 500 croquis et aquarelles. Il a participé à de très nombreux ouvrages et on lui doit deux très beaux livres, *l'Album des oiseaux d'Europe* (1998) et *Un jour, un oiseau* (2000). Rassemblant une partie de ce qu'il avait sur le thème des palmipèdes (68 espèces apparaissent dans l'index), il vient de publier un travail exceptionnel. Peu de livres sur la nature offrent une illustration aussi dense sans que le texte en souffre et un texte aussi riche en lien direct avec l'iconographie. C'est le résultat d'une belle maîtrise des connaissances scientifiques et de centaines d'observations saisies par un grand artiste immergé dans les zones humides. Même si les bords de la Loire où il vit sont au cœur de l'ouvrage, la Bretagne est présente et on partage avec bonheur les instants saisis par Denis Chavigny à Belle-Île-en-mer, dans le golfe du Morbihan, sur la côte de Granit rose, à Guérande ou Plouarzel.

F. de B.

HISTOIRES DE CANARDS, PLUMES ET PINCEAUX

DENIS CHAVIGNY
Éditions Quae
29 €



Comme le soulignent les auteurs de *Reconnaître et décoder les traces d'animaux*, un guide encyclopédique des empreintes serait si volumineux qu'il ne pourrait pas être utilisé sur le terrain alors que c'est là qu'il se révélerait le plus utile. Ils préfèrent donc offrir un « manuel d'ichnologie » illustré de nombreuses photographies, tableaux et clefs de détermination dans l'espoir de constituer les bases d'une méthode rigoureuse. Apanage par le passé des chasseurs et des braconniers, la connaissance des signes et empreintes est trop négligée par les naturalistes d'aujourd'hui ; ce livre peut très utilement contribuer à aiguïser le regard sur les empreintes, les excréments et les indices sur les végétaux qui font l'objet des trois chapitres principaux. Particulièrement scrupuleux, les auteurs abordent l'étude des empreintes en notant pour chaque groupe d'espèces « les limites des connaissances », c'est dire si on peut aborder l'ouvrage en toute confiance. Il ne s'agit pas d'un fallacieux « les empreintes pour les nuls » mais une véritable invitation au travail et au doute méthodique.

F. de B.

RECONNAÎTRE ET DÉCODER LES TRACES D'ANIMAUX

MURIEL ET LUC CHAZEL
Éditions Quae, 190 pages,
25 €



Cela fait plus d'une vingtaine d'années que l'instituteur bres-tois Didier Clech se passionne pour les chouettes et les hiboux. Pas seulement dans les livres. Il connaît quasiment toutes les maisons, les hangars qui abritent un couple de chouettes chevêches entre Saint-Pol-de-Léon et Le Conquet. Il a même réalisé un film pour sensibiliser ceux qui ont la chance d'abriter la sympathique petite chouette. Rien d'étonnant donc à ce qu'il ait réuni une documentation exceptionnelle lui permettant d'écrire un livre original, truffé de centaines de citations et d'illustrations. D'une culture à l'autre, Didier Clech montre que l'image de la chouette est loin d'être univoque : ici, messagère du royaume des morts ; là, compagne des méditations philosophiques ; ailleurs, puissant porte-bonheur. Si la lecture de ce livre est obligatoire pour tous les animateurs de la nuit de la chouette, elle est vivement recommandée à tous ceux qui tentent de mieux comprendre nos représentations de la nature.

F. de B.

LÉGENDAIRES OISEAUX DE NUIT

DIDIER CLECH
Éditions Mens Sana, 2011
24 €



La matière essentielle du dernier livre de Jean-Claude Pierre est constituée par un texte en vers libres où les envolées lyriques se mêlent à la dénonciation des crimes contre la planète. Il est vrai que ce travail trouve son origine dans un spectacle audio-visuel donné à Lorient et participe du travail d'éveil des consciences auquel s'est voué l'auteur. Le livre tire son originalité de ce mélange entre les grandes inquiétudes que l'on peut ressentir pour la planète et la croyance qu'on pourra la sauver en misant « sur l'intelligence, la sensibilité, le cœur ». Tant ce qu'il retient des 35 classiques de la pensée écologiste (qu'il donne en bibliographie) est la cinquantaine de citations qui accompagnent la partie centrale, dessinant une forme d'écologie spirituelle dont on peut seulement craindre qu'elle ne convertisse que les convaincus.

F. de B.

L'APPEL DE GAÏA

JEAN-CLAUDE PIERRE
Liv'éditions
15 €



Nous avons déjà parlé de l'ouvrage de Jean-Pierre Quéré et Henri Le Louarn. Il convient d'y revenir car la nouvelle édition va bien au-delà d'une simple mise en couleur de l'ouvrage publié en 2003. C'est une formidable synthèse de tout ce qui s'est publié depuis huit ans sur les rongeurs de France (la bibliographie pour chaque espèce est impressionnante). Les clefs de détermination (avec des dessins très précis des crânes et des dents), les cartes de répartition et la biologie de 31 espèces, constituent la base de l'ouvrage mais une vaste introduction offre un passionnant cours d'écologie appliquée et une approche détaillée de toutes les interactions avec les humains.

F. de B.

LES RONGEURS DE FRANCE, FAUNISTIQUE ET BIOLOGIE

JEAN-PIERRE QUÉRÉ, HENRI LE LOUARN
Éditions Quae, 312 pages
39 €



La publication d'un atlas naturaliste est toujours un événement attendu, dans nos milieux de passionnés. Celui-ci sera d'autant plus salué qu'il est bien plus qu'un simple état des lieux cartographique. En effet, ses coordinateurs ont réussi le pari de réunir et de synthétiser, en à peine plus de 200 pages, l'essentiel des informations relatives à l'herpétologie en Loire-Atlantique. Au cœur de l'ouvrage, 35 monographies font la synthèse des connaissances (habitats de prédilection, mœurs, répartition, état de conservation des populations, etc.) réunies sur chaque espèce d'amphibiens et de reptiles dans le département depuis deux siècles. L'attention accordée aux naturalistes du passé et à leurs travaux, trop souvent délaissés dans ce type d'ouvrage, apporte le relief historique nécessaire pour accréditer le triste constat, dressé en conclusion par les auteurs, de la « chute drastique des populations d'Amphibiens et de Reptiles ».

Maël Garrin

LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE À L'AUBE DU XXI^e SIÈCLE

OLIVIER GROSSELET, FRANÇOIS DUSOULIER, LAURENT GOURET (COORD.)
De mare en mare, 2011, 207 pages
19 €



Géologue et directeur de recherches au CNRS, Louis Chauris a réalisé une œuvre scientifique exceptionnelle alimentée par son immense culture, sa fréquentation des archives et, surtout, une accumulation inégale d'observations de terrain. Les lecteurs de *Penn ar Bed* ont souvent profité de ses incomparables qualités de pédagogue et de chercheur. À 80 ans passés, il garde la curiosité naturelle qui l'a amené à étudier tout particulièrement l'origine et les modes de transport des roches utilisées dans les bâtiments et monuments de toutes les époques. C'est, parmi bien d'autres sujets, un thème qu'il a déjà abordé dans les colonnes de *Penn ar Bed*. Avec l'active complicité des éditions *Skol Vreizh*, Louis Chauris a rassemblé dans un livre l'essentiel de ses observations dans le pays bigouden. Quatre granites, du quartz, des roches vertes (serpentes, amphibolites et prasinites) ont fourni aux hommes la matière de base de nombreuses réalisations. Des menhirs aux phares, des sites d'extraction aux monuments les plus récents, Louis Chauris observe les multiples usages des pierres, qu'elles soient locales ou venues d'ailleurs. Même pour ceux qui vivent loin de Pont-l'Abbé, ce livre se présente comme un passionnant plaidoyer pour la sauvegarde du patrimoine et de l'originalité de chaque terroir.

F. de B.

DES PIERRES ET DES HOMMES

LOUIS CHAURIS
Skol Vreizh
35 €



François de Beaulieu publie un remarquable Dictionnaire de la nature en Bretagne agrémenté de dessins et aquarelles de Sandra Lefrançois. Il me plaît énormément que l'on passe sans transition du lierre au lièvre, du moro-sphinx - un papillon - à la morue. On entre dans ce dictionnaire en sifflant, certain d'y trouver ce que l'on n'y cherchait pas. Appelons cela une immense balade par monts et par vaux, avec le pouce-pieds - vous savez ce que c'est ? -, le porc blanc de l'ouest, le rat, la sterne arctique, les crevettes et le cornier. Beaulieu a assemblé en maître 374 articles, qui combleraient, je crois, tous les appétits. Ses textes sont clairs, bourrés d'infos précises, fiables, étymologiques, naturalistes, poétiques, rigolotes. Quand je pense à tout ce que j'ignorais et continue d'ignorer, je ne suis pas peu heureux d'avoir ce bouquin près de moi. Idéalement, mais ne nous ne vivons pas dans un monde idéal, il faudrait un tel ouvrage pour chaque région de France. Mais qui s'y mettra ? François, que je salue bien sûr, est doté d'une force de travail peu commune. Qu'on ne trouve pas toujours sous le sabot d'un poney Dartmoor (private joke). Je me dois d'ajouter que le prix est terriblement élevé : 59 euros. Et j'ai beau savoir ce que coûtent les livres, il est certain que ce montant sera dissuasif, hélas.

Fabrice Nicolino

DICTIONNAIRE DE LA NATURE EN BRETAGNE

FRANÇOIS DE BEAULIEU
Edition Skol Vreizh, Morlaix
59 €



La sterne de Dougall par Sandra Lefrançois, illustration issue du Dictionnaire de la Nature en Bretagne.



Les petites bêtes gagnent du terrain. Il n'y a qu'à consulter le forum de Bretagne Vivante ou regarder dans la présente revue les états d'avancement des atlas consacrés aux invertébrés de Bretagne pour se rendre compte que les rangs des naturalistes attirés par ce pan essentiel du vivant et son extrême foisonnement grossissent à vu d'œil.

Pourtant, combien d'entre nous, passionnés par le monde animal, hésitent ou rechignent à se lancer dans cette aventure. Les raisons ? Une diversité à donner le tournis, un blocage psychologique vis-à-vis de la capture de l'animal qui s'avère souvent nécessaire, l'absence de guides d'identification exhaustifs ou la difficulté de se retrouver dans les ouvrages trop spécialisés ? Et comment, en effet, présenter de façon didactique les 35 à 40 000 espèces d'insectes répertoriées à ce jour en France ?

Grâce au chalicodome des murailles, menue et rare abeille solitaire pour laquelle ils partagent une passion commune, Vincent Albouy, président de Ponema [1] et André Fouquet, journaliste retraité, se sont penchés sur ces hypothèses pour faciliter les premiers pas des entomologistes en herbe. Car manifestement, ce sont ces premiers pas réussis qui donneront aplomb et constance dans la longue marche vers la connaissance des insectes.

Ils joignent donc leurs compétences et puisent dans leur riche photothèque respective pour produire ce guide original. Bousculant une classification trop stricte, ils complètent leur choix en intégrant des invertébrés de grande taille, des « insectes au sens large » comme dirait tout un chacun : cloportes, mille-pattes, araignées. Les espèces traitées sont celles des milieux ordinaires. Les 1000 photos de l'ouvrage présentent 600 espèces par un original pré-classement se basant sur la direction du regard du promeneur. Ainsi, six grands chapitres abordent les espèces en fonction de la hauteur du milieu support, depuis le sol nu jusqu'à une hauteur de 2-3 mètres, feuillages et troncs comme poteaux et murs. À l'intérieur de chaque chapitre, quatre sections s'enchaînent sans séparation : les espèces aux ailes transparentes ou translucides, celles aux ailes couvertes d'écailles colorées, celles pourvues d'élytres et, enfin, les espèces aptères ou aux ailes réduites à des moignons auxquelles se rajoutent quelques larves et les invertébrés évoqués précédemment. L'ouvrage se veut pratique « sacrifiant l'exhaustivité à l'efficacité » avec ce qu'il faut d'inévitable simplification dans un vrai souci pédagogique. Voilà peut-être le guide qui manquait à beaucoup d'entre nous !

Alain Thomas.

[1] Le site de Ponema «Pour des jardins au naturel»
<http://jmonet.free.fr/Site/ponema.html>

RECONNAÎTRE FACILEMENT LES INSECTES

VINCENT ALBOUY, ANDRÉ FOUQUET
Delachaux et Niestlé
304 pages
29,95 €

Les revues de Bretagne Vivante-SEPNB

Bretagne Vivante - Penn ar Bed - L'Hermine Vagabonde



Bretagne Vivante

• Revue semestrielle
Actualité de l'environnement en Bretagne, la revue de l'association est envoyée gratuitement aux adhérents de Bretagne Vivante. Il est également possible d'acheter la revue au numéro.

PRIX PUBLIC AU NUMÉRO

3 €



L'Hermine Vagabonde

• bulletin trimestriel junior
Des infos pour découvrir les secrets de la nature en Bretagne, des trucs pour aider à la préserver et, dans chaque numéro, un superbe poster.

ABONNEMENT (4 NUMÉROS), 12,00 €
ABONNEMENT (8 NUMÉROS), 20,00 €
PRIX AU NUMÉRO 3,00 €

Le goéland argenté, les arbres ça m'branche, le petit rhinolophe, les rapaces nocturnes, le guillemot de Troil, les méduses, l'eryngium, la raie, exploration nature, 1, 2, 3 opération « comptage des oiseaux des jardins »...

• Autocollants

Réserve Naturelle des Marais de Séné,
Réserve Naturelle de Groix, Tourbière
de Sérent Kerfontaine, Réserve des
Landes du Cragou, Réserve Naturelle
d'Iroise.

PP 0,80 €

PA 0,60 €

• Cartes postales

Réserve Naturelle des Landes du Cragou,
Réserve Naturelle du Venec, Réserve Naturelle
de Groix, Réserve Naturelle d'Iroise, Réserve
Naturelle du Cap Sizun, Réserve Naturelle des
Marais de Séné.

PP 0,50 €

PA 0,30 €

• Posters (60x80)

Les posters de François Bourgeon

- Paysage de roselière en Baie
d'Audierne

- Busard en Baie d'Audierne,
PP 6,10 € PA 4,88 €

Posters Réserves Naturelles
Iroise, Monts d'Arrée

PP 8,00 € PA 5,60 €



Penn ar Bed

• Bulletin trimestriel de fond sur la nature
et l'environnement en Bretagne.

ABONNEMENT, PRIX PUBLIC 25,00 €

ABONNEMENT, PRIX ADHÉRENT 21,00 €
ETUDIANT, SANS EMPLOI

• nos numéros spéciaux

206 Le phragmite aquatique	PP 6,10 €	PA 4,90 €
201 Les oiseaux du Cap Sizun	PP 6,10 €	PA 4,90 €
199-200 Géomorphologie en Finistère	PP 12,20 €	PA 9,80 €
193-194 Les oiseaux de la baie d'Audierne	PP 12,20 €	PA 9,80 €
190-191 Histoire naturelle de l'Île de Groix	PP 12,20 €	PA 9,80 €
186 Les orchidées de Bretagne	PP 6,10 €	PA 4,90 €
184-185 Archipels et Îlots de Bretagne	PP 12,20 €	PA 9,80 €
183 La RN de Saint-Nicolas des Glénan	PP 6,10 €	PA 4,90 €

**Offrez-vous une magnifique reproduction
d'un dessin de Philippe Pénicaud**



PRIX PUBLIC = PP - PRIX ADHÉRENTS = PA - HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO

J'adhère à Bretagne Vivante

☐ Tarif normal	30,00 €
☐ Étudiant ou demandeur d'emploi	9,00 €
☐ Membre bienfaiteur (à partir de...)	100,00 €
☐ Association	40,00 €

J'associe à mon adhésion

☐ Mon conjoint (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €

Je souhaite être rattaché(e) à la section de :

Je m'abonne à :

☐ L'Hermine Vagabonde (revue junior)	
• 4 numéros	12,00 €
• 8 numéros	20,00 €
☐ Penn ar Bed (revue naturaliste bretonne)	
• 4 numéros, prix public	25,00 €
• 4 numéros, prix adhérent, étudiant ou demandeur d'emploi	21,00 €

Je soutiens Bretagne Vivante

afin de garantir l'indépendance et l'efficacité de ses actions.

Je fais un don de : €

et je recevrai un reçu fiscal pour obtenir une déduction de 66 % de ce don sur mes impôts (acquisitions d'espaces naturels, actions juridiques, surveillances de sites de nidification, etc.)

Mes coordonnées

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

☐ Je souhaite recevoir la lettre d'information électronique

Mon règlement

☐ Je règle par prélèvement automatique et je demande un formulaire à l'association.

☐ Un chèque bancaire ☐ Un chèque postal
de €

Merci de nous renvoyer votre bulletin accompagné de votre règlement à :
Bretagne Vivante-SEPNB, 186 rue Anatole France – BP 63121, 29231
BREST cedex 3

Pour plus d'informations 02 98 49 07 18 contact@bretagne-vivante.org www.bretagne-vivante.org

Abécédair

de Bretagne Vivante

L'Abécédair de Bretagne Vivante est un projet qui a été lancé lors du conseil d'administration du 17 décembre 2011. Il vise à constituer une liste de mots-clés formant un document de référence synthétique pour favoriser les échanges d'idées et pour apporter de la cohésion à notre association. Afin de présenter cette démarche, le plus simple est d'entrer directement dans le vif du sujet avec premier mot-clé : c'est-à-dire Abécédair ! Ce texte a été validé lors du conseil d'administration du 21 avril. Le mot Carrières qui est présenté ensuite comme exemple n'est quant à lui qu'une version de travail non encore validée. Celui-ci sera suivi du mot Carrières afin de montrer plus concrètement un exemple de cette démarche. L'objectif de ce projet n'est pas de fournir une définition à ces termes, démarche déjà entreprise par le dictionnaire de la protection de l'environnement de Bioret et al. 2010, mais de présenter comment ils sont traités de manière régionale par notre association. La méthode de rédaction, de validation et de mise à jour de cet abécédair sera présentée lors de l'assemblée générale du 28 avril 2012.

Abécédair de Bretagne Vivante

L'objectif de l'Abécédair est de rédiger de manière collective un document d'orientation évolutif visant à éclairer les adhérents et le grand public sur la politique de l'association, mais aussi à améliorer la visibilité extérieure de l'association. C'est également un moyen pour renforcer le débat et la démocratie au sein de notre association et pour apporter des éléments de cohésion essentiels à son bon fonctionnement. La méthode proposée consiste à rédiger progressivement un abécédair des mots-clés traduisant les positions de l'association sur des thématiques phares. Chaque thématique, appelée par un mot ou un terme-clé, est développée dans un paragraphe synthétique décrivant la vision et la position de notre association étayée par des exemples si possible. La taille des textes respectifs est volontairement limitée à 400 mots. L'écriture de ces textes est ouverte à l'ensemble des adhérents et des salariés de l'association. La validation des textes est réalisée progressivement par le conseil d'administration. L'Abécédair est un document évolutif qui pourra être complété et modifié pour répondre à des changements d'actualité et de position ponctuels de l'association. La validation des textes est réalisée progressivement par le conseil d'administration.

En parallèle, les positions générales seront toujours élaborées et soumises aux adhérents lors de l'assemblée générale. L'Abécédair est une démarche complémentaire qui se veut plus rapide et plus concise qu'une prise de position.

Carrières

Bretagne Vivante milite tout à la fois contre les perturbations des milieux naturels et contre l'exploitation systématique et non raisonnée des ressources naturelles. L'association n'est donc pas favorable à la création de carrières d'extraction de matériaux. Elle défend *a contrario* l'idée d'une sobriété dans l'utilisation des ressources ainsi qu'un recyclage systématique des matériaux. Ceci dit, quand la création d'une carrière ne peut être évitée, l'association se bat pour que ce soit dans des conditions du moindre dommage environnemental. C'est pourquoi Bretagne Vivante soutient la démarche d'élaboration de schémas départementaux des carrières qui doivent organiser l'exploitation des ressources en veillant à cet aspect. Enfin, lors de l'exploitation puis de la restauration post-exploitation, la réhabilitation des espaces exploités doit se faire en privilégiant la restauration de conditions naturelles et d'un niveau de biodiversité au minimum équivalents aux conditions préexistantes. C'est pourquoi nous travaillons avec l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux) dans le cadre d'une convention pour participer à une meilleure prise en compte de la biodiversité à travers des formations. Cette convention ne constitue en aucune manière le cautionnement d'une politique de création ou d'extension de carrières. Certes, les perturbations occasionnées par la création de sites d'extraction sont susceptibles de générer une diversité de situations écologiques, entraînant elles-mêmes une biodiversité souvent remarquable. Mais celle-ci trouve son origine dans la destruction initiale d'un milieu pouvant perturber le fonctionnement de l'écosystème. La démarche la plus logique et la plus respectueuse des équilibres naturels reste ainsi toujours celle-ci, et dans cet ordre : évitement (prioritairement), restauration et compensation par défaut. ■

Frédéric Bioret, Roger Estève et Anthony Sturbois, 2010. Dictionnaire de la protection de la nature. Presses Universitaires de Rennes. 544 p.

UN RÊVE EN FORME DE POISSON

Une tempête chassant l'autre, y aura-t-il, y a-t-il déjà un autre échouage sur les côtes bretonnes ? Le cargo maltais TK Bremen a montré que moins de 200 tonnes de fuel pouvaient réveiller les spectres bien plus redoutables de l'Erika ou de l'Amoco Cadiz.

Oserai-je l'écrire ? Ces marées noires lancinantes ne sont rien au regard des ravages infligés par la pêche industrielle aux écosystèmes marins. Si l'on rassemble quelques-unes des études les plus fiables sur le sujet, si l'on y ajoute le point de vue du grand biologiste Daniel Pauly (1) ainsi que le livre Une mer sans poissons (par Yves Miserey et Philippe Cury, Calmann-Lévy), on ne peut qu'être épouvanté. En un siècle à peine, la pêche industrielle a ruiné des millions d'années d'équilibre.

Bien entendu, cet équilibre a toujours été dynamique, mais sans jamais menacer la stabilité profonde des innombrables chaînes de la vie marine. Les chaluts et dragues, les filets dérivants longs de dizaines de kilomètres sont parvenus à ruiner ce qui paraissait jadis sans limites. Souvent avec la bénédiction et les subventions de nos gouvernants. En partie donc avec notre complicité. Nous sommes les tristes contemporains d'un événement sans aucun précédent depuis les grandes extinctions d'un passé bien plus vieux que l'homme lui-même. Bien qu'il soit sans doute hors de portée de bien comprendre une telle catastrophe, notre devoir reste de réagir. Ce que l'on voit, sans souhaiter vexer personne, n'est évidemment pas aux dimensions du drame. On discute, on raisonne, on multiplie les rapports inutiles, même chez les écologistes.

Je crois pour ma part qu'une voie reste entrouverte : celle de l'interdiction planétaire de la pêche industrielle. La seule perspective est là, qui permettrait en outre d'activer enfin des liens puissants entre pêcheurs artisanaux du Nord comme du Sud. Impossible ? En effet, mais nécessaire, mais crucial, mais vital. La difficulté, aussi extrême qu'elle ait pu sembler, n'a jamais arrêté les hommes. Pour le pire souvent, pour le meilleur quelquefois. Amis lecteurs de Bretagne Vivante, je vous - je nous - demande juste de réfléchir. Quand agirons-nous réellement ?

Fabrice Nicolino

(1) www.ird.fr/la-mediatheque, puis taper Pauly

